



Législature	:	2021 – 2026
Année	:	2024
Séance	:	1

PROCÈS-VERBAL

DE LA SÉANCE ORDINAIRE

DU CONSEIL COMMUNAL

DU LUNDI 4 MARS 2024

TABLE DES MATIERES

1.	APPEL	3
2.	ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 DÉCEMBRE 2023	3
3.	ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR	4
4.	COURRIER.....	5
5.	COMMUNICATIONS DU BUREAU	7
6.	COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX.....	8
	6.1 ASIJ	8
	6.2 ASEL.....	8
	6.3 ORPC	8
7.	PRÉAVIS N° 01/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA POSE D'UN COLLECTEUR SUPPLÉMENTAIRE D'EAUX CLAIRES, LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS EXISTANTS DE LA ROUTE DES MIGUETTES N° 2 À 10	8
8.	PRÉAVIS N° 02/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SKATE- PARK SUR LE SITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COMPLEXE SCOLAIRE.....	18
9.	NOMINATION DE LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT, SOUS RÉSERVE D'UN RÉFÉRENDUM	28
9BIS	ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT	29
10.	COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ	32
	10.1 MME LA SYNDIQUE CHANTAL WEIDMANN YENNY	32
	10.2 M. LE MUNICIPAL DANIEL MÉTRAUX.....	33
	10.3 M. LE MUNICIPAL JEAN-CLAUDE ROCHAT	34
	10.4 M. LE MUNICIPAL CHRISTIAN AESCHLIMANN	36
	10.5 MME LA MUNICIPALE NICOLE FÉLIX.....	36
11.	DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES	38

Ouverture de la séance

M. le Président Christian Feusi ouvre la séance à 20h00 en souhaitant la bienvenue à toutes et tous au nom du Bureau et de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il adresse ses cordiales salutations à Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux, Mme la Secrétaire municipale, M. l'Huissier, au Bureau, à la Presse, au public présent et une pensée à l'attention de Mme la Secrétaire du Conseil communal.

Il passe ensuite la parole à Mme la Secrétaire du Conseil communal pour l'appel.

1. APPEL

Présidence : M. Christian Feusi

Sont excusés : M. le Boursier Bertrand Pasche
Mme Maria del Carmen Décombaz
Mme Isabelle Müller
Mme Mireille Roquigny
M. Gilles Goutte
M. Brian Hick
M. Luc Richard
M. Vincent Schneider
M. Pierre-Dominique Schupp

Sont présents : 49 Conseillères et Conseillers

M. le Président Christian Feusi constate que le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer.

Arrivée en retard, c'est-à-dire après l'appel, mais présente pour les votes des préavis :
Mme Violaine Rallu

Ce qui porte le nombre de Conseillères et Conseillers à 50.

2. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAL DU 4 DÉCEMBRE 2023

M. le Président Christian Feusi mentionne que les documents utiles à la séance ont été expédiés le 28 janvier 2024, en même temps que la convocation. Il relève qu'un second envoi comprenant les différents rapports des Commissions ainsi que le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2023 a été effectué le 23 février 2024.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2023.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri remarque qu'en page 8, point 7.2. ASEL, il est fait mention du Commandant *Reber*, en lieu et place du Commandant *Weber*.

Intervention de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny corrige une erreur en page 24 dans sa réponse ensuite de l'intervention de M. le Conseiller Pierre-Dominique Schupp. En effet, elle indique qu'il faut lire ... *il ne s'agit pas* (et non *il s'agit*) d'une Commission qui va effectuer de la cogestion *ni* être juste constituée d'externes.

Intervention de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix apporte une correction en page 15 dans l'intervention de M. le Conseiller Alain Bovard car les travaux de maçonnerie liés à la rouille se montent à CHF 22'000.00 et malheureusement pas seulement à CHF 2'000.00.

Elle relève par ailleurs l'orthographe de la société *Sika*.

M. le Président Christian Feusi remercie l'assemblée pour ces corrections, lesquelles seront reportées dans le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2023.

La parole n'étant plus demandée, il soumet ledit procès-verbal au vote ; il est accepté à l'unanimité, moins une abstention.

3. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président Christian Feusi rappelle que l'ordre du jour a été expédié le 28 janvier 2024. Avant de le faire adopter tel qu'envoyé, il renseigne sur le point 9 de l'ordre du jour et y ajoute le point 9bis :

Point 9 Nomination de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, *sous réserve d'un référendum*

Aucun référendum n'a été déposé.

Point 9bis Ajout dans la mesure où le Bureau a omis de mentionner : *Élection à la Présidence de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement*

Mme la Secrétaire du Conseil communal affiche l'ordre du jour modifié afin que l'assemblée puisse prendre connaissance des modifications annoncées.

M. le Président Christian Feusi ouvre la discussion sur l'ordre du jour modifié, dont il donne lecture.

1. Appel
2. Adoption du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 4 décembre 2023
3. Adoption de l'ordre du jour
4. Courrier
5. Communications du Bureau
6. Communications des délégués des Conseils intercommunaux
7. Préavis n° 01/2024 : Demande de crédit pour la pose d'un collecteur supplémentaire d'eaux claires, le remplacement de la conduite d'eau potable, ainsi que la réfection de la chaussée et des trottoirs existants de la route des Miguettes n° 2 à 10
8. Préavis n° 02/2024 : Demande de crédit pour l'aménagement d'un skate-park sur le site des installations sportives du Complexe scolaire
9. Nomination de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, sous réserve d'un référendum
- 9bis Élection à la présidence de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement
10. Communications de la Municipalité
11. Divers et propositions individuelles

La parole n'étant pas demandée, M. le Président Christian Feusi soumet l'ordre du jour modifié au vote ; il est adopté à l'unanimité.

4. COURRIER

Depuis la dernière séance du Conseil communal du 4 décembre 2023, M. le Président Christian Feusi communique les courriers reçus et traités :

- | | |
|------------|--|
| 04.12.2023 | Le Bureau électoral cantonal informe qu'une mise à jour majeure de SuisseVote est prévue entre le 5 et le 16 février 2024, incluant des améliorations essentielles pour les votations et inspirées des récentes élections fédérales. À ce sujet, il transmet ses instructions au Bureau du Conseil communal. |
| 06.12.2023 | Terranova transmet un bulletin contenant les éléments principaux vus dans les cours en ligne de sensibilisation à la sécurité de l'information. |
| 12.12.2023 | Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Hameçonnage – Six indices qui devraient soulever des doutes & Vol d'identifiants ». |
| 12.12.2023 | ARMOUP transmet sa newsletter de décembre. |
| 14.12.2023 | UCV-Info. |

-
- 19.12.2023 L'Association des Secrétaires des Conseils Communaux et Généraux Vaudois (ASCCGV) informe que son nouveau site internet est désormais en ligne.
- 21.12.2023 Le Comité de Direction et le personnel de la Police Est Lausannois envoie ses meilleurs vœux pour la nouvelle année.
- 11.01.2024 Réception de l'extrait de procès-verbal du 11 janvier 2024 relatif à l'élection complémentaire de M. Vincent Schneider pour le PS & Sympathisants, en remplacement de M. Mohamed Fkir.
- 14.01.2024 L'ASCCGV invite à une nouvelle formation sur la protection des données personnelles, en partenariat avec l'État de Vaud.
- 15.01.2024 Le Bureau électoral cantonal transmet des informations utiles au bon déroulement du scrutin du 3 mars 2024.
- 15.01.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Mots de passe ».
- 18.01.2024 La Municipalité de Savigny fait part des points de l'ordre du jour de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024 en ce qui la concerne. Il s'agit des préavis n° 01/2024 et 02/2024.
- 18.01.2024 La Direction des affaires communales et droits politiques communique l'approbation par la Cheffe du Département du nouvel article 61a au Règlement du Conseil communal du 1^{er} février 2016 concernant la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, sous réserve de référendum.
- 02.02.2024 Terranova envoie un bulletin PDF permettant de revoir les éléments principaux des cours suivis en ligne sur la sensibilisation à la sécurité de l'information.
- 06.02.2024 Le Bureau électoral cantonal informe qu'un tutoriel pour la configuration du bulletin de vote de la votation fédérale du 3 mars 2024 dans SuisseVote a été mis en ligne. Sur le lien envoyé se trouvent également toutes les échéances importantes relatives à la préparation des scrutins de l'année en cours.
- 12.02.2024 Terranova invite le Président et la Secrétaire du Conseil communal à effectuer un nouveau cours en ligne intitulé « Le bureau propre ».
- 20.02.2024 Par courriel, M. le Conseiller Guillaume Blanc adresse sa démission du Conseil communal pour raisons familiales.

M. le Président Christian Feusi donne lecture du courriel de M. le Conseiller Guillaume Blanc annonçant sa démission.

- 20.02.2024 UCV-Info.
- 21.02.2024 Mme Isabelle Fogoz, Secrétaire du Conseil communal de Belmont sur Lausanne invite le Président du Conseil communal de Savigny à assister à leur prochaine séance fixée au 7 mars 2024 et joint l'ordre du jour.
- 26.02.2024 Le Bureau électoral cantonal transmet des informations complémentaires concernant le scrutin du 3 mars 2024.

5. COMMUNICATIONS DU BUREAU

Séances du Bureau

M. le Président Christian Feusi communique que le Bureau s'est réuni le 22 janvier 2024 de 19h00 à 21h55 dans son bureau à la Maison de commune sans Mme la Secrétaire du Conseil communal excusée mais avec Mme la Secrétaire suppléante Josée Martin.

Démission de M. le Conseiller Mohamed Fkir

Afin de donner suite à cette démission, M. le Président Christian Feusi informe que le Bureau électoral a procédé à l'élection complémentaire de M. Vincent Schneider en date du 11 janvier 2024 pour le PS & Sympathisants. Il ajoute que son assermentation aurait dû avoir lieu lors de la séance du Conseil communal du 4 mars 2024 mais qu'elle a été reportée à la séance suivante en raison de son indisponibilité à cette date.

Votations fédérales du 3 mars 2024

M. le Président Christian Feusi résume les résultats de ces élections fédérales.

Objet n° 1 : Initiative pour une 13^e rente AVS

<i>Taux de participation au niveau national</i>	58%
<i>Taux de participation à Savigny</i>	67,35%
<i>1'454 bulletins rentrés, 15 blancs</i>	<i>soit 1'439 bulletins valables</i>
OUI 1'055, soit 73,31%	NON 384, soit 26,69%

Objet n° 2 : Initiative sur les rentes

<i>Taux de participation au niveau national</i>	58%
<i>Taux de participation à Savigny</i>	67,35%
<i>1'454 bulletins rentrés, 20 blancs</i>	<i>soit 1'434 bulletins valables</i>
OUI 212, soit 14,78%	NON 1'222, soit 85,22%

M. le Président Christian Feusi remercie le Bureau pour sa participation à ce dépouillement, terminé de bonne heure. Il souligne qu'un problème informatique a cependant retardé l'entrée des résultats dans Votelec.

Il relève que le Bureau électoral a dû prendre contact avec Épalinges, partenaire de Savigny, puis avec le support de Kaiser Data ; ce dernier a réussi à dépanner Savigny à distance, permettant ainsi de clore le scrutin aux environs de 13h.

6. COMMUNICATIONS DES DÉLÉGUÉS DES CONSEILS INTERCOMMUNAUX

M. le Président Christian Feusi invite les délégués à s'exprimer sur les travaux de leurs Conseils intercommunaux.

Il passe la parole à M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher pour l'ASIJ.

6.1. ASIJ

M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher indique que l'ASIJ ne s'est pas réunie depuis la dernière séance du Conseil communal. M. le Président Christian Feusi le remercie pour cette information et passe la parole à M. le Conseiller Fritz Burri pour l'ASEL.

6.2. ASEL

M. le Conseiller Fritz Burri indique que l'ASEL ne s'est pas réunie non plus depuis la dernière séance du Conseil communal. M. le Président Christian Feusi le remercie pour cette information et passe la parole à M. le Conseiller Ralph Brühlmann pour l'ORPC.

6.3. ORPC

M. le Conseiller Ralph Brühlmann indique que l'ORPC ne s'est pas réunie non plus depuis la dernière séance du Conseil communal. M. le Président Christian Feusi le remercie pour cette information.

7. PRÉAVIS N° 01/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR LA POSE D'UN COLLECTEUR SUPPLÉMENTAIRE D'EAUX CLAIRES, LE REMPLACEMENT DE LA CONDUITE D'EAU POTABLE, AINSI QUE LA RÉFECTION DE LA CHAUSSÉE ET DES TROTTOIRS EXISTANTS DE LA ROUTE DES MIGUETTES N° 2 À 10

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour. Il invite la rapporteuse Mme la Conseillère Moira Simanis à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

Tenant compte de ce qui précède, la Commission à l'unanimité vous recommande, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'657'900.00 TTC (un million six cent cinquante-sept mille neuf cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis municipal n° 01/2024.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

Mme la Conseillère Moira Simanis s'excuse auprès de l'assemblée pour les quelques fautes d'orthographe contenues dans ce rapport.

M. le Président Christian Feusi remercie la rapporteuse pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé.

Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'657'900.00 TTC (un million six cent cinquante-sept mille neuf cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail réalisé et ouvre la discussion.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut se dit interloqué par ce préavis pour diverses raisons : la première concerne son ampleur dans la mesure où ces travaux sont plus élevés que ceux de toute la traversée du village qui avaient eu lieu à l'époque. Il relève la légèreté de la Commission ad hoc à la lecture de la dernière phrase de l'introduction.

« La Commission les remercie pour leur disponibilité (les Municipaux), les explications claires, les informations complémentaires apportées et les réponses satisfaisantes aux multiples demandes de précisions que nous avons soulevées. »

Il lui semble qu'il eut été bon de mettre au rapport de la Commission ad hoc ces nombreuses questions et précisions.

M. le Conseiller Marc Cornut poursuit sur le préavis proprement dit qu'il compare à un *lancement de sucre sur un plateau*. Il a l'impression que l'assemblée a juste à l'accepter étant donné qu'il s'agit d'un projet Coop dont rien ne filtre, selon lui comme par hasard, sur sa participation financière. Il ajoute que ce qui le dérange concernant la réfection de la route des Miguettes – route qu'il estime être un peu la sienne – même s'il admet que les travaux précédents datent d'une trentaine d'années déjà, c'est qu'il lui semble que toute la route sera démontée afin de remettre un supplément de conduites d'eaux claires. Il ne le comprend qu'à moitié car, lors de la remise à neuf de la traversée du village, des conduites d'eaux claires et usées avaient été posées. Il demande pourquoi il n'y a pas une partie de ces eaux qui partent soit du côté de la route de Chexbres soit du côté de la route d'Oron. Il est inquiet car avec cette surface importante de toits aux alentours de la Coop, un apport considérable d'eaux claires va être amené sur ces conduites et ceci pour remplir bien sûr la Lutrive qui va certainement et à plusieurs reprises, avec les pluies orageuses de plus en plus fréquentes, déborder à travers les champs au bas du village.

M. le Conseiller Marc Cornut ironise en ajoutant que les frais devront bien entendu être supportés par les agriculteurs.

M. le Conseiller Marc Cornut demande pourquoi ne pas envoyer les eaux usées par la conduite au village. Il pose également la question de savoir si un exutoire existe toujours, expliquant qu'il s'agit d'un trop-plein en cas de problème de bouchons ou de suppléments d'eaux afin que les eaux usées se déversent dans le ruisseau. Il souhaite bien du plaisir ensuite pour le ramassage de ces déchets dans le ruisseau, tel que cela s'est vu plusieurs fois ces dernières années.

M. le Conseiller Marc Cornut s'étonne de la non-récupération des bordures étant donné que tout le trottoir va être démantelé, même s'il se doute déjà de la réponse qu'il recevra, à savoir que ce n'est pas cher. Pour sa part, il regrette que tout soit bouleversé petit à petit. Il poursuit sa liste de questions en demandant si toutes les maisons en bordure de cette route sont en séparatif. En outre, il indique que le départ de la route des Miguettes depuis le giratoire jusqu'à la petite école où se trouvait l'ancienne centrale téléphonique est un faux-plat remontant, bien connu des cyclistes, et qu'il faudra rattraper cette pente par des travaux conséquents en profondeur.

Au sujet des deux étages de parking souterrain et même s'il admet ne pas connaître autrement le chantier, M. le Conseiller Marc Cornut craint un afflux important d'infiltrations ou d'inondations et demande, par conséquent, si des pompes de refoulement seront installées et si une partie de ces eaux de refoulement ne pourraient pas passer à travers le village. En ce qui concerne le prix, il relève que normalement, en cas de réfections telles que celles-ci, les bordiers participent aux coûts. Il est donc d'avis que la commune offre un cadeau à un grand magasin, lequel réalise déjà des millions de bénéfices. Quant à l'amortissement sur trente ans, M. le Conseiller Marc Cornut questionne s'il ne pourrait pas être augmenté ou diminué, étant donné qu'il est nécessaire de refaire tous les travaux déjà entrepris il y a une trentaine d'années. Il ajoute qu'il suffirait de mettre les taxes annuelles d'égouts et d'eaux claires spécialement sur ce crédit de transformation, de réparation ou d'entretien.

M. le Conseiller Marc Cornut termine en indiquant prouver que ses nombreuses questions confirment un grand doute quant au bon fonctionnement des travaux mentionnés dans ce préavis.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi demande à M. le Conseiller Marc Cornut s'il a écrit son intervention, auquel cas il lui saurait gré de remettre ses notes à Mme la Secrétaire du Conseil communal afin de lui faciliter la rédaction du procès-verbal.

Réponse de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut répond qu'il suffit d'utiliser un stylo pour relever ses questions et qu'il n'a pas rédigé de notes.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Afin de répondre à M. le Conseiller Marc Cornut, M. le Municipal Jean-Claude Rochat demande à Mme la Secrétaire du Conseil communal d'afficher un document appelé *ruissellement*. Il informe que durant ces dernières années, les averses ont provoqué divers problèmes d'inondations, surtout dans la zone de la Verne. Il explique que le gros souci est que les collecteurs qui descendent la route Cantonale depuis la Claie-aux-Moines se mettent relativement souvent en surcharge, les collecteurs de traversée du village sur la RC701 ayant été refaits durant les années 80 et 90 de mémoire. Il indique qu'à l'époque, ces collecteurs avaient été dimensionnés pour un certain débit mais qu'au fil des années, ils arrivent presque à saturation. Il ajoute qu'ils ont été doublés et que, lorsque la traversée de la RC701 sera refaite, ces raccordements seront modifiés pour justement dévier les eaux également sur la route de Chexbres et la route d'Oron.

En ce qui concerne le collecteur qui sera ajouté sur la route des Miguettes, M. le Municipal Jean-Claude Rochat mentionne qu'il avait déjà été réfléchi bien avant le projet Coop et que ce n'est par conséquent pas le projet Coop qui influence la mise en place de ce collecteur. Sur la carte des ruissellements, il montre les zones foncées, soit celles susceptibles d'être fortement inondées, puis les zones rose clair qui sont des zones de ruissellement. En outre, il explique que la Coop a l'obligation de disposer d'un bassin de rétention, lequel va retenir et réguler au fur et à mesure les eaux accumulées de cette surface, qui repartiront ensuite dans le collecteur. Il rappelle que les débits dans les ruisseaux sont limités et coordonnés par le Canton. Quant aux collecteurs des eaux usées, il relève qu'ils ne feront pas l'objet de réfection dans la mesure où ils ne seront installés que durant les fouilles, ce qui permettra d'éventuelles réparations ponctuelles de remise en état.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat poursuit en informant qu'un projet dans la zone de la Verne et le quartier de l'Union est en cours pour mettre en séparatif les eaux usées car il y a encore des chambres unitaires c'est-à-dire que les eaux usées se trouvent au fond de champ et les eaux claires dessus. Il explique que le problème en cas de grosses averses est que les eaux claires débordent dans les eaux usées, surchargeant ainsi la Step. En revanche, il affirme qu'il n'y a pas d'eaux usées qui se déversent dans la Lutrive.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat termine en rappelant qu'il est indispensable de remplacer la canalisation d'eau potable étant donné que depuis qu'il est en place, au moins dix interventions pour des réparations ont été nécessaires.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond également aux questions de M. le Conseiller Marc Cornut. Elle explique qu'en ce qui concerne le faux-plat remontant et étant donné qu'il s'agit juste d'une réfection de la route, il n'est pas possible de le changer. Quant au trottoir, elle relève que certaines bordures sont déjà endommagées et, en ouvrant toute la route pour changer les collecteurs, les bordures existantes seront probablement abîmées, raison pour laquelle elles seront changées.

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur l'amortissement qui fait partie du dicastère de M. le Municipal Jean-Claude Rochat. Elle relève que les amortissements sont définis par la MCH2, soit la nouvelle loi sur la comptabilité des communes et qu'ainsi, Savigny n'a pas le choix. En ce qui concerne les routes, elle indique que l'amortissement est fixé à quarante ans, si ses souvenirs sont bons, parce que les travaux concernent la globalité de la route sur ses trois couches, c'est-à-dire le coffre, les super structures ainsi que le tapis de roulement, lequel sera entretenu régulièrement.

Mme la Municipale Nicole Félix termine son intervention en passant la parole à M. le Municipal Jean-Claude Rochat pour un complément d'informations.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat complète les informations d'ores et déjà transmises par Mme la Municipale Nicole Félix concernant le financement. Il rappelle qu'une convention a été signée avec les propriétaires des fonds construits, celle-ci impliquant le financement d'un certain montant sur l'aménagement des infrastructures collectives dont l'eau et le souterrain font partie. Il souligne que les propriétaires doivent également s'acquitter de la taxe de raccordement qui a été facturée et sauf erreur payée à la Bourse, ce qui représente une bonne centaine de milliers de francs, ainsi que de l'indemnité ECA avec les travaux de renouvellement de la canalisation d'eau potable.

Intervention de M. le Conseiller Alain Zellweger

M. le Conseiller Alain Zellweger mentionne que sa question rejoint quelque peu celle de M. le Conseiller Marc Cornut mais en beaucoup plus simple. Il lit un extrait du rapport de la Commission ad hoc, pages 4 et 5.

« ... Des contributions des propriétaires fonciers à certains frais ont été négociées dans le cadre de la Convention de droit privé liée au PA « village centre », mais ne sont pas pris en compte dans ce préavis... Une estimation de contributions tierces à anticiper se trouve néanmoins dans le document : annexe 1 Plan d'investissements 2024-2028, attaché à la brochure du Budget 2024 (préavis n° 08/2023). »

En consultant cette annexe au budget, M. le Conseiller Alain Zellweger constate une participation chiffrée à zéro franc. Ainsi, il demande s'il est possible d'obtenir une estimation plus précise, sans que les allégations des tiers ayant participé ne soient divulguées.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat indique que les participations seront définies dans le courant de l'année 2025 ou 2026, soit une fois que les travaux seront terminés. Il ajoute qu'une répartition sera effectuée, que les factures seront émises sur la base des factures rentrées et qu'une estimation était mentionnée dans le plan des investissements 2024-2028.

Intervention de Mme la Conseillère Josée Martin

Mme la Conseillère Josée Martin demande à quoi correspond le modeste budget d'abattages et plantations de CHF 2'910.00 au point 5.1.2 en page 10 du préavis, imaginant qu'il s'agit de l'abattage des quatre ou cinq arbres marqués. Elle souhaite savoir quel est l'avenir de cette place et si elle fera l'objet d'une remise en état avec la plantation d'arbres.

Mme la Conseillère Josée Martin demande également des précisions sur le montant de CHF 35'000.00, sous le libellé *paysagiste*.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix confirme qu'effectivement, le montant de CHF 2'910.00 de travaux forestiers concerne l'abattage de quatre arbres qui se trouvent à la sortie de la canalisation de la Lutrive, canalisation qui va être refaite en raison de fissures lors de la réfection de la route afin d'éviter des travaux de démolition supplémentaires dans quelques années. Elle renseigne sur une rencontre sur place avec le garde-forestier, le garde-faune ainsi que le surveillant des ruisseaux qui ont demandé des modifications du débouché de cette canalisation, nécessitant d'abattre des arbres, lesquels seront replantés.

Mme la Municipale Nicole Félix indique que tous les propriétaires riverains ayant donné leur accord signé, ce projet fait actuellement l'objet d'une mise à l'enquête jusqu'au 9 mars 2024, sauf erreur de sa part, soit juste après le Conseil communal, et qu'aucune opposition n'a été déposée à sa connaissance.

En ce qui concerne les frais de paysagiste, Mme la Municipale Nicole Félix demande à M. l'Huissier Michael Gutmann de montrer sur la carte projetée par M. le Municipal Jean-Claude Rochat la petite place avec un banc et quelques arbustes qui devra être utilisée comme zone de chantier pour le stockage des machines de l'entreprise Colas qui effectuera les travaux. Elle précise son emplacement par rapport au chantier Coop : en empruntant le sentier pour aller chez le médecin au chemin de l'Union, elle se trouve juste après. Elle mentionne qu'à la suite de la démolition de cette place, il y aura lieu de la remettre en état une fois les travaux terminés, respectivement de créer une nouvelle place conviviale pour la population, le montant de CHF 35'000.00 étant prévu à cet effet.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour pose une question technique à Mme la Municipale Nicole Félix car il est écrit en page 8 du préavis que *des bordures type État de Vaud en granit seront posées, celles-ci étant plus résistantes.*

Il précise qu'à sa connaissance, la commune de Savigny dispose actuellement essentiellement de bordures en béton et que ce qui semble expliquer ici le changement est la robustesse supérieure du granit. Ainsi, il pose les questions suivantes :

- La commune a-t-elle de mauvaises expériences avec des bordures de béton ?
- Quel est le surcoût des bordures en granit ?
- Ces bordures de granit seront-elles chanfreinées ?
- Quelle est la provenance du granit ?
- La commune vise-t-elle une unité de ces bordures avec la seconde phase, à savoir le trottoir des Miguettes 10 à 20 ?

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que la Municipalité a opté en séance pour le granit plutôt que le béton par choix de pierre naturelle et parce que le béton s'effrite au fur à mesure des années. Elle croit se souvenir que le granit provient de Suisse mais devrait se renseigner auprès du mandataire pour en être certaine. Dans la continuité de Mollie-Margot, elle confirme que les bordures seront chanfreinées, qu'elles auront un peu la même forme que les actuelles, la Municipalité les ayant privilégiées au détriment des bordures carrées à angles saillants et en raison également du fait qu'elles seront moins dangereuses en cas de chutes de cyclistes ou de piétons.

Quant à la question de l'unité des bordures par rapport au trottoir des Miguettes, Mme la Municipale Nicole Félix est ravie d'en entendre parler, même si le préavis n'est pas encore rédigé et le budget déterminé. Elle termine en disant que oui probablement, mais ne souhaite pas s'engager sur un préavis non encore définitivement posé, ni accepté par le Conseil communal.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut s'excuse de ne pas avoir été simple dans ses questions. Il estime que les constructions doivent durer longtemps, pourquoi pas cent ans ou deux cents ans, preuves en sont le Forum ou le terrain de football par exemple car même si certains oublis sont à déplorer, il faut vivre avec. Aujourd'hui, il est d'avis que vouloir avancer très vite n'est pas une bonne chose.

M. le Conseiller Marc Cornut revient sur le faux-plat du départ de la route des Miguettes dont il parlait tout à l'heure. Il rectifie qu'il ne parle pas du corrigé du faux-plat de la route mais de la conduite d'eau qu'il faudra creuser en profondeur afin qu'il y ait suffisamment de pente, ces travaux importants n'étant pas détaillés dans le préavis.

À l'époque des travaux de la traversée du village, M. le Conseiller Marc Cornut se souvient avoir demandé que les conduites du collecteur aient un diamètre plus conséquent. Il ajoute que la réponse qui lui avait été donnée alors était que le diamètre suffisait, les ingénieurs ayant tout compté. Aujourd'hui, il regrette de constater que de l'eau claire passe à travers le village avec les anciens bâtiments Coop et Marco par exemple et ne comprend pas pourquoi une partie de cette eau ne passerait toujours pas par la traversée du village. Il s'inquiète beaucoup de l'apport de toute cette eau dans la Lutrive. Quant aux arbres, il relève qu'il est difficile de couper juste un buisson avec l'argument qu'il n'y a pas assez de verdure et, dans ce cas, que ce sont de magnifiques foyards qui vont disparaître, avec de surcroît un coût d'abattage. Il trouve cela dommage d'autant plus que personne ne dit que ça arrange tout le monde pour le départ du trottoir de la route des Miguettes.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que les arbres n'ont rien à voir avec le départ de la route des Miguettes car il s'agit vraiment de l'embouchure et qu'ils seront replantés. Elle indique que le garde-forestier M. Carrel était présent à la séance et a donné son accord, rappelant qu'il s'agit d'une zone forêts laquelle est de ce fait régie par la loi sur les forêts.

Mme la Municipale Nicole Félix abonde dans le sens de M. le Conseiller Marc Cornut, à savoir que les travaux entrepris sont effectivement censés durer longtemps. Elle ajoute que c'est pour cette raison que l'option choisie est de refaire toute la structure de la route et sur toute la largeur, c'est-à-dire le coffre, les super structures ainsi que le tapis. Elle explique que les fouilles pour les canalisations représentent environ les trois-quarts de la route, qu'elles seront très profondes jusqu'à trois ou quatre mètres, ceci afin d'éviter de garder un petit bout d'une ancienne structure qui bougerait, faisant remonter des fissures rapidement. Elle termine en répétant que le devis est élevé en raison du fait que la route sera rénovée sur toute la largeur et toute la profondeur, dans le but de ne plus la toucher pendant quarante ans, tapis exclu.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat complète l'information concernant l'évacuation des eaux claires. Sans vouloir remettre en question les études qui avaient été faites autrefois, il rappelle que les précipitations actuelles n'ont plus rien à voir avec l'époque à laquelle les travaux avaient été effectués. Il ajoute qu'il faut être conscient que si les durées des précipitations sur l'année deviennent de plus en plus courtes, elles sont en revanche violentes lorsqu'elles se manifestent.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe que lors des travaux de l'entrée du village effectués avec l'ancien Municipal M. Gilbert Regamey, à l'embranchement de la route de Chexbres et la route d'Oron, il a fait faire une déviation des eaux claires de la route de Chexbres sur la route d'Oron en raison des soucis causés lors de fortes venues d'eau, avec des inondations sur les biens qui se situaient à droite au bas de la route de Chexbres. Il ajoute que son but est également, tel qu'il l'a dit tout à l'heure, de redévier une partie des eaux de la route de la Claie-aux-Moines sur le collecteur à deux canalisations, l'une de 500 et l'autre de 600, qui se trouve après le giratoire. Il termine que pour les Miguettes, il s'agit d'augmenter, sans démolir l'existant, afin d'avoir un exutoire de ce côté-là parce qu'il faut maintenant vraiment se prémunir contre toutes ces venues d'eau.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet indique avoir participé à la séance du plan d'affectation à laquelle participaient également une Présidente et une Syndique pas trop bavardes. Il estime que ce préavis le met un peu devant le fait accompli, tant en ce qui concerne les eaux qui étaient captivées sur les toits autour de la Coop et l'Union que les deux niveaux de parking en construction. Il ne comprend pas la raison de ces deux niveaux de parking vu qu'il est connu qu'ils se trouvent sous les sources de la Lutrive et en sachant qu'il était de notoriété publique que l'ancienne cave de la Coop était désaffectée en raison de l'eau qui s'y infiltrait. Il ne comprend pas non plus le refus d'un parking vers le terrain synthétique d'en haut alors que dans ce cas, l'eau aurait été gravitaire. Il se pose même la question de savoir si le but est de construire *une marre à canards* en cas d'orages.

M. le Conseiller André Mennet conteste la rédaction du préavis avec entre autres la petitesse de la photo, le manque de schémas de coupe, de profil ou de la profondeur du trottoir, précisant qu'autrefois les cottes du chantier étaient toujours indiquées. Il demande quelle est la raison de ce nouveau système et de quelle hauteur seront les bordures en granit.

M. le Conseiller André Mennet conteste également la route à 5m20 de largeur, avec une limitation à 30km/heure pour le croisement d'un camion et d'un véhicule, sachant que les machines agricoles sont toujours de plus en plus grandes. Il prend l'exemple d'un tracteur ou d'une moissonneuse-batteuse avec aire de dérive et coupe derrière en demandant si la Municipalité a pensé à analyser son projet parce qu'une fois ce dernier terminé, avec des chicanes installées par exemple, il sera difficile de revenir en arrière.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix prie Mme la Secrétaire du Conseil communal d'afficher la présentation aux riverains de la route des Miguettes, pages 4, 5, 6, 7 sur page 5 du préavis, 8, 9 et 10. Elle informe que la Municipalité a organisé une séance de présentation avec ses mandataires, à laquelle seule Mme la Conseillère Moira Simanis du Conseil communal a assisté, pour les riverains des Miguettes directement concernés par les travaux afin qu'ils se passent au mieux. Elle ajoute que les commerces et entreprises du chemin de la Verne ont également été invités, les travaux pouvant entraîner des répercussions pour eux et afin qu'ils puissent informer leurs clients et patients.

Mme la Municipale Nicole Félix détaille le document présenté, établi par le Bureau Gemetris, qui démontre l'ampleur des travaux et la coupe sollicitée par M. le Conseiller André Mennet, à savoir la hauteur de la terre végétale, la bordurette de 8x25cm, l'épaisseur, de même que d'autres informations. En ce qui concerne la largeur de la route, elle atteste qu'effectivement, il n'est pas possible de l'élargir à plus de 5m20 étant donné qu'il s'agit d'une route bordée de parcelles privées et qu'il n'est pas question d'exproprier des habitants ou de leur prendre leurs terrasses ou jardins. Elle confirme qu'il est nécessaire de rester sur le domaine public en respectant les SDA et, tel qu'annoncé au début, que la route subira une réfection mais pas une modification. Elle ajoute qu'en cas de possibilité de grapiller quelques centimètres avec un élargissement à 5m25, elle le sera mais ceci toujours sans sortir du domaine public.

Mme la Municipale Nicole Félix détaille les slides 5 et 6 qui démontrent l'ampleur des travaux, les canalisations existantes qui doivent être réfectionnées et, étant donné le reproche comme quoi le préavis ne contenait pas assez d'illustrations, elle demande que les slides 8, 9 et 10 soient également projetés.

Elle explique que les questions posées ont été débattues avec la Commission ad hoc, à savoir le planning des travaux du slide 8 par exemple. Elle anticipe peut-être quelque peu mais si le préavis est accepté ce soir, les travaux commenceront le 8 avril 2024 par l'abattage des arbres, se poursuivront à partir du 15 avril 2024 par les travaux sur la Lutrive étant donné qu'il est nécessaire d'attendre cette date-là en raison de la fraie des poissons et dureront toute l'année.

Sans que ce sujet n'ait encore été abordé mais tel que mentionné dans le préavis, Mme la Municipale Nicole Félix indique que le slide 9 montre que le chemin de la Verne sera mis en bidirectionnel afin de permettre l'accès pendant les travaux, que l'îlot de ce chemin sera démonté et que les gens pourront ressortir par la Verne avec une obligation de tourner à droite, y compris pour ceux qui retournent à Lausanne et qui devront opérer un demi-tour au giratoire.

Mme la Municipale Nicole Félix informe qu'une application créée par l'entreprise Colas, à télécharger sur Google Play Store ou l'App Store d'Apple, laquelle sera mise en service deux semaines avant le début des travaux, permettra de suivre les différentes étapes. Elle ajoute un point qu'elle allait mentionner dans les divers à savoir qu'un tout-ménage destiné à l'ensemble de la population est prêt à être envoyé, si le vote de ce soir est favorable à ce projet.

Elle souligne l'importance d'informer tous les habitants de la commune en leur expliquant le changement au chemin de la Verne car non seulement les riverains seront touchés par ces travaux mais les habitants qui se rendent au cabinet médical, à la physio, chez le dentiste ou encore l'ostéopathe le seront également, le quartier de la Verne étant très fréquenté.

Réponse de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat répond à M. le Conseiller André Mennet concernant l'évacuation des eaux de la Coop et tel qu'il l'a indiqué tout à l'heure, qui a l'obligation de construire un bassin de rétention sous le premier niveau du parking. Il ajoute que ce bassin de rétention a été calculé pour qu'il absorbe les eaux des surfaces du site de la Coop, lesquelles seront rejetées périodiquement, donc pas d'un coup, dans le collecteur afin d'éviter justement les gros afflux.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet affirme qu'un bassin de rétention est une pompe qu'on vide et qu'il est en principe gravitaire. Il réitère sa demande de savoir pour quel montant la Coop participe à la réfection de la route, ayant sorti tous ces mètres cubes avec des camions, car il est d'avis qu'elle doit bien mettre quelque chose dans le *panier de la mariée*.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny confirme que, tel que formulé, une convention avec les propriétaires touchés par le plan d'affectation village-centre a été signée, convention qui faisait du reste partie de la mise à l'enquête. Elle atteste qu'un certain montant sera effectivement mis dans le *panier de la mariée*, sans savoir si dans ce cas précis ce sera la bordure en granit qui sera comptée. Elle ajoute qu'il existe la taxe communautaire ainsi que des éléments liés par des conventions pour les équipements publics, comme c'est le cas dans le plan d'affectation village-centre. Elle termine en précisant que le montant exact ne sera pas encore divulgué à ce jour étant donné que pour le moment, il est question d'investissements bruts et non nets, le décompte s'établissant ensuite sur les factures finales.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis revient sur les dires de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny concernant les contributions que les tierces personnes verseront, tel que mentionné dans le préavis. Étant d'avis que ce sujet revient à chaque fois et que les mêmes questions sont toujours posées, elle-même les ayant posées en Commission, elle précise que la norme n'est pas de mettre dans les préavis les rentrées qui seront encaissées après, soulignant qu'elle ne parle en l'occurrence pas seulement de ce préavis mais de tous les préavis régissant d'importants investissements. Elle trouve normal de s'assurer qu'une convention existe et que des contributions sont prévues mais insiste sur le fait que la manière de procéder n'a pas changé : les préavis pour les demandes de crédits ne contiennent pas les montants des rentrées attendues par la Municipalité après les travaux.

Mme la Conseillère Moira Simanis revient également sur l'intervention de M. le Conseiller Marc Cornut comme quoi le rapport de la Commission ad hoc est un peu léger. Elle informe que toutes les questions ont été posées et discutées en Commission et rappelle que ni le préavis de la Municipalité ni le rapport de la Commission ad hoc ne doit contenir les détails de ces contributions.

Elle interpelle M. le Conseiller Marc Cornut, présent à la séance du Conseil communal durant laquelle le plan d'affectation avait été voté et la convention de droit privé discutée, l'invitant à faire l'effort de ressortir les dossiers de l'époque et de relire les documents publiés sur internet accessibles à tout le monde.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet conteste le fait que M. le Président Christian Feusi veuille clore la discussion dans la mesure où aucune réponse à sa question de la hauteur des bordures ne lui a été fournie.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix répond que la hauteur des bordures sera de +15cm, inchangée par rapport à la hauteur actuelle du trottoir, cf. coupe en page 4.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis municipal n° 01/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 01/2024 du 10 janvier 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 1'657'900.00 TTC (un million six cent cinquante-sept mille neuf cents francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 01/2024 au vote.

Il est accepté à une très large majorité, avec 2 voix contre.

8. PRÉAVIS N° 02/2024 : DEMANDE DE CRÉDIT POUR L'AMÉNAGEMENT D'UN SKATE-PARK SUR LE SITE DES INSTALLATIONS SPORTIVES DU COMPLEXE SCOLAIRE

M. le Président Christian Feusi transmet à l'assemblée l'information qu'il a reçue en début de séance, à savoir que la page de garde de ce préavis indique le numéro 02/2024 alors que les hauts de pages suivantes indiquent le numéro 01/2024. Il remercie les Conseillères et Conseillers de procéder à la correction de cette petite erreur, pour laquelle il présente ses excuses. Il poursuit en signalant que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour et invite le rapporteur M. le Conseiller Stéphane Kay à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission ad hoc.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, la Commission préavise favorablement.

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité.

La Commission vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'980.00 TTC (quatre cent onze mille neuf cent huitante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis n° 02/2024.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission ad hoc pour le travail réalisé. Il invite le rapporteur M. le Conseiller Alain Perreten à venir lire devant l'assemblée les conclusions du rapport de la Commission des finances.

Conclusions

Le présent rapport a été accepté à l'unanimité des membres présents de la Commission des finances. La Commission des finances vous propose ainsi, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers :

- 1. D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'980.00 TTC (quatre cent onze mille neuf cent huitante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le préavis.*
- 2. D'admettre le mode de financement proposé.*
- 3. D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi remercie le rapporteur pour la lecture des conclusions du rapport ainsi que la Commission des finances pour le travail réalisé.

Il informe l'assemblée que deux membres du comité de l'association pour le skate-park ainsi que M. le Municipal Daniel Métraux vont présenter leur projet.

Intervention de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux informe que l'association Riding4Future a préparé une présentation, principalement afin d'aborder le côté technique, secondairement sur l'aspect financier, ajoutant que les Conseillères et Conseillers pourront ensuite leur poser des questions. Il remercie les membres de l'association pour leur investissement durant deux ans. Ayant participé à plusieurs séances, il a travaillé avec ces jeunes avec énormément de plaisir car ils ont mis beaucoup d'enthousiasme dans la recherche de fonds notamment.

M. le Municipal Daniel Métraux ajoute que les jeunes ont largement contribué à la création d'un skate-park tel que celui-ci, qu'ils ont cherché des entreprises qui emploient des gens aptes à préparer un projet de ce genre, constatant que seules trois entreprises en Suisse sont à même de le réaliser. Il termine en indiquant que les jeunes ont créé des groupes de travail et leur passe la parole pour leur présentation.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi prie les deux personnes qui feront la présentation de s'annoncer avec leurs noms et prénoms puis informe l'assemblée qu'une ou deux photos seront prises afin d'alimenter le dossier de leur association, sans toutefois que des photos des membres de l'assemblée proprement dite ne soient prises.

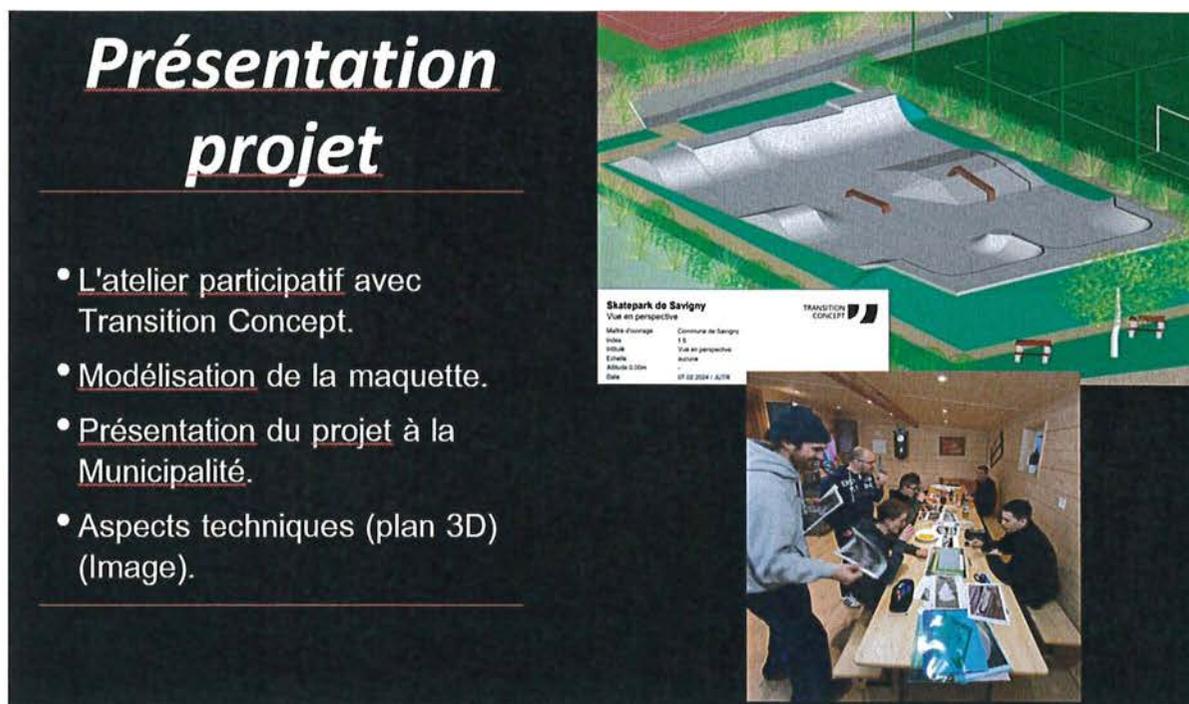
Présentation par MM. Gabin Bovay et Benoît Berthoud pour l'association Riding4Future

M. Gabin Bovay explique au moyen d'une présentation PowerPoint le projet du futur skate-park de Savigny en commençant par sa genèse. Il relate que tout a débuté par une sollicitation de la Municipalité alors que l'ancien skate-park était encore présent mais devenait peu à peu moins praticable. Il ajoute que des discussions ont eu lieu avec des anciens utilisateurs et des parents d'utilisateurs du skate-park ainsi que des membres de l'ancienne association, discussions qui ont débouché sur un sondage auprès de la population afin de savoir si elle était favorable et attendait un réaménagement ou la reconstruction totale de ce skate-park.

M. Gabin Bovay rappelle qu'il est ressorti du sondage que la population était favorable à un renouvellement du skate-park et indique qu'à ce moment-là, l'ancienne association a transmis en quelque sorte le flambeau à certains jeunes de Savigny et alentours, lesquels ont créé l'association Riding4Future. Il explique que le but de l'association est réellement de retrouver un lieu de rencontre pour les jeunes et moins jeunes, un lieu où il était autrefois possible d'aller rider, s'amuser avec les copains après l'école ou passer du bon temps en compagnie des parents. Il complète que l'association créée le 9 mai 2022 compte actuellement 29 membres, dont 18 jeunes de la tranche d'âge de 12 à 20 ans, ainsi que 11 accompagnants soit des parents de jeunes membres de l'association ou des membres de l'ancienne association du skate-park. Il termine en informant que l'association est gérée par un comité de cinq membres âgés entre 12 et 20 ans, que son camarade M. Benoît Berthoud fonctionne en tant que Président et que lui-même fait partie dudit comité lequel se rassemble régulièrement afin de développer ce projet.

M. Benoît Berthoud prend le relais pour indiquer que le projet a commencé par un atelier participatif avec l'entreprise Transition Concept, cet atelier ayant pour but de réunir des jeunes du village qui pouvaient dessiner le skate-park idéal de leurs rêves sur une feuille.

Il informe que Transition Concept s'est ensuite occupée à modéliser la maquette dessinée ci-dessous :



M. Benoît Berthoud relève que le projet a été présenté à la Municipalité, laquelle l'a accepté, et précise quelques aspects techniques concernant le choix de le créer de cette manière, à savoir le début avec une partie pour débutants avec des courbes très simples et faciles, puis des parties pour intermédiaires et enfin des parties pour experts, ceci afin que le skate-park soit vraiment adapté à tout le monde.

M. Benoît Berthoud poursuit en présentant les avantages les plus importants aux yeux des membres de l'association, ces derniers ayant eu un regard critique sur leur projet afin que tout le monde y soit inclus :

- Il s'agit d'un lieu de rencontre pour toute personne du village.
- Avec l'ancien skate-park, ce lieu existait.
- Le village a la chance d'être équipé d'un complexe sportif très complet et le skate-park pourrait parfaitement le compléter.
- Avec un point d'eau et entouré de magasins, dont la prochaine nouvelle Coop, ainsi que les projets du village-centre, le skate-park est idéalement situé, ce qui n'est pas souvent le cas en comparaison à d'autres sites de skate-parks.
- Conçu par des personnes de différents niveaux, débutants, intermédiaires ou plus expérimentés, le skate-park pourra être fréquenté par des personnes pratiquant différents sports comme le MBX, la trottinette freestyle, le skate ou encore le roller.

M. Benoît Berthoud ajoute un point, l'un des plus importants à ses yeux, à savoir le pourquoi d'un skate-park en béton, et y répond par trois atouts majeurs : durabilité, sécurité et confort.

En ce qui concerne la durabilité, il rappelle que l'ancien skate-park était en tôle, qu'il a tenu presque vingt ans et qu'au bout de ce temps, il devenait vraiment inutilisable et super dangereux. À titre d'exemple, M. Benoît Berthoud relève que le skate-park des Cullayes doit bientôt être rénové alors qu'il n'est même pas âgé d'une décennie.

Ainsi, il assure qu'un skate-park en béton durera longtemps et sans que des dangers tels que des échardes avec le bois ou des plaques de tôles qui se détachent, comme c'est arrivé à l'ancien skate-park, ne surgissent.

Quant au confort et selon sa propre expérience, il invoque deux aspects, l'un est que le skate-park sera tout simplement beaucoup plus agréable à utiliser pour les petites roues de skate ou de trottinettes freestyle, l'autre étant que les gens qui habitent autour seraient moins dérangés par le bruit, surtout si le skate-park reste ouvert jusqu'à 22h.

Pour terminer cette présentation, M. Gabin Bovay reprend la parole afin de parler du soutien reçu, que ce soit par des entreprises ou des particuliers, mais en premier lieu par celui de la Municipalité, très présente depuis le début du projet. Il relève que les membres de l'association se sont sentis guidés et soutenus, déclenchant une rampe de lancement pour le projet et un tremplin pour eux. M. Gabin Bovay remercie infiniment la Municipalité.

Il remercie également l'institution « J'ai un projet » du Centre Vaudois d'Aide à la Jeunesse, laquelle est prête à soutenir le projet à hauteur de CHF 10'000.00 en cas d'acceptation du crédit.

Il remercie par ailleurs le Fond du Sport Vaudois prêt à financer entre 10% et 15% du projet.

Enfin, il mentionne la collecte de promesses de dons effectuée par les membres du comité et via deux marchés organisés à Savigny, celle-ci ayant permis de récolter près de CHF 10'000.00 de promesses de dons. Il remercie toutes les personnes et entreprises qui soutiennent le projet, soulignant l'importance de ce montant.

M. Gabin Bovay ajoute que les contacts avec la population ont permis de sonder où en était le projet dans l'esprit des habitants de Savigny. Les membres de l'association ayant reçu la confirmation que la population était favorable à ce projet, qu'elle le soutenait et était même dans l'attente de la réalisation du nouveau skate-park, il fait part de leur réconfort dans cette période et leur motivation à continuer.

M. Gabin Bovay est très heureux de l'opportunité de présenter ce projet devant le Conseil communal car cela indique pour lui qu'il va se concrétiser. Il remercie l'assemblée de l'attention accordée et du temps consacré. Il adresse également ses remerciements à M. le Président, Mme la Syndique, Mme et MM. les Municipaux et Mmes et MM. les Conseillers communaux, demeurant à disposition pour toute question supplémentaire.

À l'issue de cette présentation, les deux intervenants sont spontanément applaudis chaleureusement par l'assemblée.

Intervention de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux est réconforté par les applaudissements en guise de remerciements de l'assemblée, rappelant l'excellent travail effectué pendant deux ans pour la préparation de ce préavis. Il relève que les jeunes amenés à défendre le projet ont fait de la politique communale durant ces deux années et en ont appris le fonctionnement. Lors de leur première rencontre, M. le Municipal Daniel Métraux avait pourtant perçu que les jeunes croyaient qu'il suffisait de vouloir un skate-park pour qu'il soit construit. Il atteste de leur persévérance après avoir compris qu'il était nécessaire qu'ils prennent les choses en main en contactant par exemple « J'ai un projet », le Fond du Sport Vaudois ou encore en recherchant le financement du projet. Il remercie tous les initiateurs de ce projet, soit y compris les parents accompagnant les jeunes, soulignant le pur bonheur qu'il a eu de travailler avec eux.

En ce qui concerne le financement, M. le Municipal Daniel Métraux est conscient que le coût de ce nouveau skate-park n'est pas anodin mais il est d'avis que sa construction finaliserait de manière optimale la nouvelle place de sport, rappelant au passage la réussite et large utilisation de cette dernière. Par ailleurs, il ajoute que les jeunes et moins jeunes peuvent maintenant se réunir pour un pique-nique, regarder les joueurs de football ou d'autres sports étant donné que les tables posées permettent d'accueillir toute personne du village, avec en prime une vue magnifique sur les montagnes.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis questionne M. le Municipal Daniel Métraux afin de savoir si la partie en béton compte comme partie solide à amortir sur quarante ans ou comme mobilier à amortir sur dix ans. Un peu gênée car elle trouve le projet louable, elle remarque ensuite que la procédure selon l'article 43 du Règlement du Conseil communal n'est pas respectée, sans aucun lien toutefois avec ce qu'elle votera. Elle craint effectivement qu'un précédent au sein des séances du Conseil communal soit créé par le fait d'avoir autorisé une présentation par des tiers et aurait préféré que cette présentation soit faite dans les divers.

Article 43 Nomination et tâches

¹ *Seules les commissions nommées par le bureau ou le conseil sont habilitées à rapporter devant ce dernier.*

² *Elles ne sont composées que de membres du conseil.*

Mme la Conseillère Moira Simanis termine en indiquant n'attendre aucune réponse par rapport à sa constatation dans le cadre d'un sujet ouvert au vote mais qu'elle attend en revanche une réponse à sa première question.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'en ce qui concerne les amortissements et étant donné qu'il s'agit de béton, cette construction sera amortie selon le MCH2 sur quarante ans, le mobilier et les engins étant en revanche amortis sur dix ans.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut félicite les jeunes qui présentent aujourd'hui un magnifique projet, ce d'autant plus qu'il était attendu depuis quelque temps déjà. Même si un skate-park n'est plus de son âge, il souligne leur enthousiasme, les remercie pour leur présentation impeccable, ajoute que Savigny en a besoin et espère qu'il entraînera des répercussions positives sur les jeunes des communes voisines. Il regrette qu'une telle présentation n'ait pas eu lieu pour la route des Miguettes. Il a cependant un doute quant à la responsabilité, faisant référence aux dégâts provoqués récemment par des jeunes au milieu du village et espérant que ceux-ci ne se répéteront pas. De fait, il demande si des membres seront responsables de la surveillance du site et si des jeunes seront formés dans ce sens afin d'empêcher d'éventuelles déprédations. Il termine en disant qu'il espère qu'il n'en sera rien, félicite à nouveau les jeunes engagés dans ce projet et leur réitère ses remerciements.

Réponse de M. Benoît Berthoud

M. Benoît Berthoud répond que des caméras de surveillance seront installées sur toute l'enceinte donnant la possibilité de visionner les images filmées en cas de déprédations, selon un règlement établi. De plus, il informe que des membres de l'association iront vérifier le bon fonctionnement du skate-park afin qu'il n'y ait pas de problèmes de ce genre.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie pour les félicitations adressées aux jeunes. Il indique s'être renseigné sur les expériences acquises par d'autres communes ayant créé un skate-park et des installations sportives. Il informe qu'au départ, deux ou trois mises en place ont été nécessaires, soulignant qu'il est intéressant de constater qu'ensuite, au vu de l'utilisation maximum des installations, celles-ci s'avèrent être gérées par les utilisateurs eux-mêmes. Il confirme qu'un règlement sera rédigé et estime que la confiance peut être accordée aux jeunes motivés s'étant battus depuis deux ans maintenant afin d'obtenir leur skate-park.

Intervention de M. le Conseiller Fabrice Portmann

M. le Conseiller Fabrice Portmann demande des précisions quant à l'éclairage dans la mesure où le rapport de la Commission ad hoc en parle alors que le préavis ne le mentionne pas, si ce n'est qu'au-delà de 22h, il est prévu d'éteindre l'éclairage public.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux remercie M. le Conseiller Fabrice Portmann pour cette question et confirme qu'effectivement, aucun éclairage ne sera installé pour le skate-park, partant du principe que ces installations seront plus utilisées en été qu'en hiver. Il en profite pour corriger le mot *motocross* inscrit dans le préavis car, même si personne n'a posé la question, il faut bien entendu comprendre *BMX*.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier salue la commune de Savigny pour son soutien et le maintien d'un skate-park pour les jeunes. Il trouve vraiment remarquable de constater l'enthousiasme des jeunes lors de la présentation et est convaincu qu'il s'agit d'un bon projet au vu justement de leur engagement.

Il est en revanche d'avis que le préavis et les rapports des Commissions laissent ouvertes certaines questions, soit :

1. Actuellement et en cas de grosses chaleurs en été, l'attention se porte sur le fait d'éviter des îlots de chaleur. Pourtant, selon le préavis et en fonction de ce que M. le Conseiller Peter Weier a vu sur place, le nouveau skate-park en béton ne dispose que de très peu d'espaces ombragés, raison pour laquelle il questionne la Municipalité à ce sujet.
2. Le plan d'investissement de la commune prévoit un investissement à hauteur de CHF 200'000.00 contre le double dans ce préavis et, initialement, il n'était question que de remplacer les anciennes installations. M. le Conseiller Peter Weier a bien compris qu'une installation en béton est plus confortable mais il se pose la question de savoir si une structure dite modulaire, similaire à celle aux Cullayes, laquelle est selon ses petits-enfants très appréciée, n'aurait pas été satisfaisante, ceci afin de respecter la cible financière du plan d'investissement.
3. Le plan ne prévoit pas d'autre accès possible au skate-park que via la salle de gym et le terrain de football par en haut. M. le Conseiller Peter Weier pense qu'il serait souhaitable d'avoir un accès piéton un peu plus direct depuis la place de parc derrière le Forum, selon l'argument également qu'il y a des magasins à proximité. En effet, la pratique quotidienne montre qu'il est naturel de chercher le chemin le plus direct pour se rendre de A à B. Il demande donc si la création d'un escalier ou un chemin piéton, surtout pour le public accompagnant ou les spectateurs, serait réalisable. Quant aux WC mentionnés dans le rapport, il relève que le préavis n'en parle pas. Ainsi, il demande quand et où seront posés ces WC, les WC actuels étant malheureusement inaccessibles.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux débute sa réponse avec le sujet des WC, à savoir que les WC publics seront réparés avec un système en inox comme on peut le croiser sur les autoroutes ou dans les villes, ce qui permettra une accessibilité 24h/24, à proximité tels que le sont les commerces, ce qui n'est pas forcément le cas partout. M. le Municipal Daniel Métraux informe être allé visiter un ou deux skate-parks un samedi par plaisir et a constaté que certains sont dépourvus de tout, y compris de point d'eau. Il relève ainsi que le skate-park de Savigny sera bien placé.

En ce qui concerne l'accès, M. le Municipal Daniel Métraux rappelle la logique de base, à savoir que tout le monde passe au même endroit afin d'accéder aux installations sportives, cet endroit étant doté de places de parc pour véhicules et vélos. Il a entendu dire que certains enfants passeront ailleurs que par l'accès principal, ce qui sera très certainement le cas. Il mentionne également la réflexion faite par rapport au danger de la circulation dans la mesure où il n'y a pas de passage piétons aux places de parc derrière le Forum et que l'accès semblait compromis lors de manifestations. Il argumente que le passage piétons donne accès à un endroit quasiment sécurisé jusqu'à la montée de la salle de gym, tel que c'est le cas aujourd'hui.

Sur le plan financier, M. le Municipal Daniel Métraux donne raison à M. le Conseiller Peter Weier comme quoi les finances sont doublées et en détaille les raisons.

- Le préavis des terrains de sport mentionnait un montant de CHF 74'500.00 hors taxe pour une dalle en béton et l'installation d'éléments préfabriqués.
- Après s'être renseigné, avoir discuté avec les concepteurs de skate-parks et visité certains endroits, il s'est avéré que le béton est la meilleure solution car les installations modulaires vieillissent très mal. Tel que les jeunes l'ont justement expliqué, l'installation des Cullayes datant de 2014 souffre d'énormes problèmes parce que le bois se décolle et des échardes blessent les utilisateurs.
- Bien évidemment pas contre le bois car il serait mal placé pour cela, M. le Municipal Daniel Métraux souligne que le bois dure moins longtemps. À contrario et expérience faite à Lutry ou à La Tour-de-Peilz, le béton a une durée de vie plus longue, est plus agréable à rouler et s'avère moins dangereux à la pratique, d'autant plus lorsque les utilisateurs viennent de tout bord. Si le skate-park n'était réservé qu'à des experts, l'approche aurait pu être différente.
- M. le Municipal Daniel Métraux mentionne que le montant de CHF 74'500.00 sera à déduire du montant de CHF 382'000.00 hors taxe du préavis, au même titre que la subvention du Fond du Sport qui se situe entre 10% et 15% soit approximativement CHF 57'000.00, montant qui pourra être demandé si le préavis est accepté, « J'ai un projet » à hauteur de CHF 10'000.00 garantis ainsi que la récolte de fonds, le montant final se situant par conséquent aux environs de CHF 230'000.00, soit en substance pas très loin du montant inscrit au plan des investissements.

Intervention de M. le Conseiller Peter Weier

M. le Conseiller Peter Weier revient sur ses interrogations concernant les îlots de chaleur et les places ombragées dans la mesure où il n'a pas reçu de réponses sur ces deux points.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond qu'il n'est malheureusement pas possible de couvrir l'entier d'un skate-park mais relève qu'à côté, six mètres de tables avec ombrage ont été installées. Il ajoute que les arbres et arbres fruitiers plantés, tous avec des hautes tiges, aux alentours vont pousser, même si évidemment aujourd'hui ils ne font pas beaucoup d'ombre.

Il complète que le béton utilisé ne viendra pas de très loin puisqu'il s'agira d'ECOBETON et qu'ainsi, par rapport à ce qui est demandé par le Canton, Savigny est déjà dans les règles, la dernière surface étant quant à elle en béton très fin afin de permettre le roulage.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay revient sur le questionnement qui a eu lieu avant le projet, soit la reconstruction ou non du skate-park. Il rappelle que la Municipalité avait clairement dit qu'il fallait un besoin exprimé par les jeunes, la création de l'association, donc quelque chose de très fort. Il indique que c'est ce qui a été fait, avec de surcroît la présence des jeunes aujourd'hui de manière naturelle. En lien avec la remarque de Mme la Conseillère Moira Simanis, il trouve assez exceptionnel qu'il en soit ainsi et souligne la démocratie directe, ou consultative, c'est-à-dire une modernité d'avoir finalement le citoyen directement impliqué dans les études de la Municipalité. M. le Conseiller Stéphane Kay félicite la Municipalité parce qu'au fond, il trouve qu'elle a agi de manière courageuse, réaliste, pragmatique et dans l'air du temps, les jeunes n'ayant pas eu à s'enchaîner autour du rond-point, donnant naissance à un préavis censé et établi dans les règles de l'art.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis sait bien que chacune et chacun approuve cette dérogation sur les règles établies. Elle a juste envie de revenir sur leur première expérience en politique et poser une question qu'elle trouve quelque peu *méchante* face à cette opportunité. Elle ajoute que lorsqu'elle avait vingt ans, donc il y a plus de quarante ans, les skate-parks existaient déjà et elle les avait d'ailleurs elle-même fréquentés. Elle demande aux jeunes de citer des skate-parks en béton ayant une durée de vie de quarante ans ou plus, pas forcément en Suisse mais pourquoi pas à Londres ou San Francisco, en fonction des recherches qu'ils auront certainement menées.

Réponse de M. Benoît Berthoud

M. Benoît Berthoud répond qu'il y a des skate-parks tel que celui de Vidy qui existent depuis très longtemps, même s'il ne connaît pas exactement sa date de construction. Il est d'avis que ce bowl tient bon et va encore tenir des années, relevant au passage le nombre important de skate-parks modernes récemment créés, les jeunes ayant de la chance d'en avoir de plus en plus. Outre le skate-park de Vidy, il informe qu'il existe plusieurs skate-parks internationaux beaucoup plus vieux. Il ajoute qu'un skate-park créé et construit par les skateurs eux-mêmes avait vu le jour il y a longtemps à Bâle et qu'il tient toujours. Il termine en soulignant que le temps a permis d'améliorer les méthodes de construction en ce qui concerne les angles des courbes par exemple et que le béton n'a pas été choisi au hasard.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut a vu un magnifique et récent skate-park en béton sur la commune de Fully. Il s'étonne d'apprendre que celui de Savigny ne sera pas éclairé et préconise qu'il faudrait au moins y installer quelques LED ayant observé qu'il n'est pas rare d'avoir des journées agréables en novembre par exemple avec le dérèglement climatique et que le terrain de football est occupé actuellement au moins jusqu'à 20h.

Réponse de Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny laisse la parole à M. le Municipal Daniel Métraux concernant l'éclairage.

Par rapport aux interventions de Mme la Conseillère Moira Simanis et M. le Conseiller Stéphane Kay, elle dit qu'il est vrai que la participation des jeunes a été favorisée et que, bien sûr, cela déroge un peu au Règlement du Conseil communal. Elle ne rejoint pas tout à fait M. le Conseiller Stéphane Kay sur la participation ouverte à toutes et tous mais relève la vraie volonté de l'association à développer ce projet. Elle souligne que la Municipalité a beaucoup apprécié de travailler avec elle ayant senti dès le départ une forte implication. Elle en avait discuté il y a très longtemps avec M. Cerchia, responsable de « J'ai un projet », certains jeunes ayant de bonnes idées mais peinant à les réaliser dans le temps, donnant pour exemple l'association d'abord présente pour faire le Parlement mais dispersée ensuite parce que la personne élue avait déménagé.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny explique que la volonté de la Municipalité était d'accompagner les jeunes jusqu'au bout de leur démarche sans exécuter le travail à leur place, de leur expliquer ce qu'est un préavis afin qu'ils se rendent compte des démarches à entreprendre ainsi que du temps à y consacrer et c'est la raison pour laquelle, exceptionnellement, elle les a intégrés en les conviant à participer à cette séance du Conseil communal. En effet, elle rappelle qu'il est dit très souvent que les jeunes devraient voter dès seize ans et qu'ils ne sont pas motivés mais en l'occurrence, la Municipalité avait devant elle des jeunes motivés. De ce fait, il lui semble important de souligner le travail conséquent qu'ils ont fourni dans un projet qui leur tient à cœur.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux répond à M. le Conseiller Marc Cornut en ce qui concerne l'éclairage. Il indique que même si aucun éclairage n'est prévu à l'heure actuelle, une possibilité d'installation ultérieure existe dans la mesure où l'électricité n'est pas loin. Il est d'avis de regarder la manière de fonctionner du skate-park et d'en étudier la fréquentation par rapport aux heures et saisons, un éclairage solaire étant par exemple possible, tel que cela a été réalisé à la montée de la salle de gym. Il termine en indiquant que le terrain de football est utilisé quasiment chaque soir de la semaine et que son éclairage pourra également éclairer quelque peu le skate-park.

Intervention de M. Gabin Bovay

M. Gabin Bovay souhaite compléter légèrement les dires de M. le Municipal Daniel Métraux afin de répondre à M. le Conseiller Marc Cornut. Il croit en effet savoir que les jeunes footballeurs qui utilisent le terrain de football le soir, surtout en cette période, s'entraînent régulièrement car il a lui-même un petit frère qui joue énormément au football. Il est d'avis qu'à partir d'une certaine heure et lorsque le soleil commence à tomber, les jeunes rentrent généralement chez eux, guidés aussi certainement par leurs ventres vides et pas qu'en raison de la nuit.

Intervention de Mme la Conseillère Daphnée Schäppi

Mme la Conseillère Daphnée Schäppi pose une question de sécurité car elle a oublié de l'aborder en Commission. Elle demande si le chemin d'accès, actuellement en gravillons, sera goudronné afin d'éviter que les gravillons ne viennent sur la surface de glisse.

Réponse de M. le Municipal Daniel Métraux

M. le Municipal Daniel Métraux estime qu'il s'agit effectivement d'une bonne question, expliquant que comme le skate-park se situera juste un peu plus haut, le gravier ne viendra pas sur le skate-park. Quant au chemin d'accès en gravillons, il relève la volonté de conserver un sol perméable pour ne pas avoir en fin de compte que du goudron et du béton.

À l'heure actuelle, il indique avoir quelques soucis avec les accès en tartan par rapport au gravier jaune qui n'est pas encore tassé et collé, mais explique que ces soucis s'effaceront au fur et à mesure du temps qui passe et en balayant le premier gravier.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi donne lecture des conclusions du préavis n° 02/2024.

Conclusions

En conséquence et au vu de ce qui précède, nous avons l'honneur, Monsieur le Président, Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers, de vous demander de prendre les décisions suivantes :

LE CONSEIL COMMUNAL DE SAVIGNY

- *Vu le préavis municipal n° 02/2024 du 19 janvier 2024 ;*
- *Ouï le rapport de la Commission chargée de son étude ;*
- *Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;*

DÉCIDE :

1. *D'accorder à la Municipalité un crédit de CHF 411'980.00 TTC (quatre cent onze mille neuf cent huitante francs) pour la réalisation des travaux, tels que décrits dans le présent préavis.*
2. *D'admettre le mode de financement proposé.*
3. *D'autoriser la Municipalité à emprunter pour financer le crédit sollicité.*

M. le Président Christian Feusi soumet le préavis n° 02/2024 au vote.

Il est accepté par 46 voix pour et 5 abstentions.

9. NOMINATION DE LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT

M. le Président Christian Feusi relève que cet objet a été valablement porté à l'ordre du jour et que le point 9 faisait mention de *sous réserve d'un référendum*. Il ajoute qu'aucun référendum n'ayant été déposé, l'assemblée peut procéder à l'élection des membres de cette nouvelle Commission.

Il précise que, selon l'article 56 du Règlement du Conseil communal, la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement est composée de sept membres, tous désignés pour la durée de la législature, soit 2021-2026, et note que le Règlement du Conseil communal ne prévoit pas de suppléant dans cette Commission.

M. le Président Christian Feusi attend les propositions de l'assemblée.

Pour le groupe PLR, M. le Conseiller Fritz Burri a le plaisir de présenter trois candidats, MM. les Conseillers Ralph Brühlmann, Jean-Philippe Rast et Jean-Jacques Schumacher.

Pour les Vert.e.s, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour est honoré de présenter deux candidats très compétents, soit Mme la Conseillère Lucie Weber, dessinatrice architecte de formation qui aime creuser en profondeur les dossiers et qui porte notamment beaucoup d'intérêt à la question de l'aménagement du centre du village ainsi qu'aux mesures touchant à l'environnement et M. le Conseiller Nikola Tomic, géomaticien au service du cadastre donc très au fait de par son travail des procédures relatives au territoire et vivement intéressé à mettre ses compétences au service de cette Commission.

Pour le groupe PS & Sympathisants, Mme la Conseillère Katia de la Baume a le plaisir de présenter la candidature de M. le Conseiller Stéphane Kay.

Pour le groupe UDC, Mme la Conseillère Maud Müller a l'honneur de présenter M. le Conseiller André Mennet.

M. le Président Christian Feusi rappelle que lorsque le nombre de candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée. Ainsi, il prie l'assemblée à s'exprimer en levant la main et la Commission est élue à l'unanimité des 51 Conseillères et Conseillers présents, sous les applaudissements.

M. le Président Christian Feusi donne lecture de la liste des membres de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement :

PLR	M. Ralph Brühlmann
PLR	M. Jean-Philippe Rast
PLR	M. Jean-Jacques Schumacher
Les Vert.e.s	Mme Lucie Weber
Les Vert.e.s	M. Nikola Tomic
PS & Sympathisants	M. Stéphane Kay
UDC	M. André Mennet

9BIS ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE DE LA COMMISSION D'URBANISME, D'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET D'ENVIRONNEMENT

M. le Président Christian Feusi attend les propositions de l'assemblée.

Au nom du groupe PLR, M. le Conseiller Fritz Burri a l'honneur de présenter M. Jean-Jacques Schumacher comme candidat à la présidence.

Au nom du groupe des Vert.e.s, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour prend la parole dans un souci d'équilibre entre les différentes fractions de la commune. Il lui semble en effet opportun que les deux Commissions permanentes élues pour toute la durée de la législature soient présidées l'une par quelqu'un issu de la droite, l'autre par quelqu'un issu de la gauche.

Par conséquent, il pose ce principe : la Commission des finances étant actuellement présidée par un PLR, il trouve judicieux que la présidence de cette Commission d'urbanisme échoie, jusqu'à la fin de cette législature, à une ou un Socialiste ou Vert.e et que dans un souci d'alternance, les choses seraient inversées lors de la prochaine législature.

Au nom du groupe PS & Sympathisants, Mme la Conseillère Katia de la Baume est honorée de présenter la candidature de M. le Conseiller Stéphane Kay comme Président pour cette Commission car pour le groupe, il est l'homme de la situation dans la mesure où il connaît bien les buts de cette Commission ayant été à l'origine de sa création.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis rappelle que selon le Règlement en vigueur, il doit y avoir une distribution équitable des forces politiques et ceci dans tous les postes. En ce qui concerne la présidence du Conseil communal et selon la représentation des partis politiques, elle rappelle également que le PLR aurait pu prétendre à deux présidences sous cette législature mais que l'assemblée dans son ensemble avait accepté le principe qu'un tournus serait plus équitable durant une législature de cinq ans. Elle détaille que lors de la présente législature par exemple, le PLR n'aura qu'une présidence sur les cinq ans. C'est la raison pour laquelle elle insiste sur le fait que tous les postes doivent être pris en compte. Elle est d'avis que si les négociations commencent comme ça, certains postes en souffriront et interpelle l'assemblée pour savoir si elle est prête à remettre en question la manière de procéder.

Mme la Conseillère Moira Simanis termine en supposant que ce travail revient aux chefs de groupes qui auraient dû en discuter en amont, ce qui n'a apparemment pas été le cas.

Intervention de M. le Conseiller Stéphane Kay

M. le Conseiller Stéphane Kay remercie Mme la Conseillère Moira Simanis pour sa remarque justifiée. Il estime se trouver dans une position quelque peu délicate et inconfortable. Il rappelle que ce sont des choses qui normalement sont décidées en amont, puis validées comme quelque chose qui coule de source. Il est un peu étonné de cette situation, pense qu'il y a peut-être eu un *couac* entre les chefs de groupes et relève que les questions de fond qui se posent maintenant devant le Conseil communal sont délicates.

M. le Conseiller Stéphane Kay admet que les Vert.e.s et son propre groupe ont peut-être relevé une certaine logique en proposant sa candidature étant donné qu'il était à l'origine de la proposition en 2021.

Il ne souhaite pas refaire l'historique dans son entier rappelant tout de même les remous de l'époque vu qu'il était Président et avait transmis le flambeau à M. Eichelberger. À l'heure actuelle, à la suite de la proposition de la Municipalité ayant modifié le projet afin qu'il soit conforme, il se pense légitime pour deux raisons, la première étant donné qu'il était à l'origine du projet et la deuxième car il travaille maintenant en tant qu'informaticien pour l'État de Vaud avec un mandat entre autres pour les loyers abordables. Sans vouloir donner tous les détails, il informe avoir un pied dans les textes de lois, à la DGMR par rapport à la circulation et les approbations des différents services ainsi qu'à la conservation probatoire.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume relève que son groupe présente une personne sur sept membres et est par conséquent d'avis qu'il ne s'agit pas d'une position dominante.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour ne connaît pas les pourparlers qui ont eu lieu pour établir cette présidence tournante du Conseil communal à l'époque. Il croit que la discussion tourne autour de deux choses différentes car le Conseil communal et les Commissions se trouvent être à deux échelons différents. Il est intervenu afin qu'un certain équilibre soit établi entre la gauche et la droite.

Par conséquent, il ne revendique pas au nom des Vert.e.s et des socialistes mais propose un équilibre pour ces deux Commissions permanentes durant toute la législature. En ce qui concerne les Commissions non permanentes, renouvelées chaque année comme la Commission de gestion, le tournus est aussi admis, raison pour laquelle il lui semble que des règles pour ces deux Commissions permanentes pourraient également être définies.

Intervention de Mme la Conseillère Maud Müller

Mme la Conseillère Maud Müller rappelle qu'il s'agit d'une Commission composée de sept personnes, donc d'un nombre impair, qu'en cas de vote, le Président n'a de toute façon pas droit à une voix supplémentaire et que la fonction de Président n'est qu'un titre honorifique. Elle ajoute que le Président va gérer les débats et n'a aucune prépondérance politique à aller dans les débats de la Commission. Elle est d'avis qu'il n'est pas nécessaire de se déchirer pour choisir un Président et remercie l'assemblée de rester diplomate.

Intervention de Mme la Conseillère Moira Simanis

Mme la Conseillère Moira Simanis tient compte de ce qui est dit et partage l'opinion qu'il faut rester pragmatique et arrangeant.

Certaine que tout le monde poursuit les mêmes buts, elle s'enquiert auprès du Président du Conseil communal d'un vote à bulletin secret en raison des différences perçues sur ce qui est équitable ou non.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi informe qu'un cinquième des membres présents doit solliciter le vote à bulletin secret demandé par Mme la Conseillère Moira Simanis, soit 11 personnes sur 51 membres présents.

Intervention de M. le Conseiller Fritz Burri

M. le Conseiller Fritz Burri intervient dans le but de mettre tout le monde au même niveau d'information, à savoir que le PLR a informé tous les autres chefs de groupe le 26 février 2024 comme quoi il proposera un candidat mais qu'il n'a appris que ce soir à 19h50, soit 10 minutes avant la séance, qu'un deuxième candidat se présente pour la présidence.

Intervention de Mme la Conseillère Katia de la Baume

Mme la Conseillère Katia de la Baume est désolée de contredire M. le Conseiller Fritz Burri car, sans vouloir entrer dans les détails, elle indique qu'il a été informé le 25 février 2024 qu'un second candidat à la présidence se présentait. Ne souhaitant pas continuer ce débat durant cette séance du Conseil communal, elle termine en appuyant la demande du vote à bulletin secret.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi revient sur le vote à bulletin secret requis. Il demande aux Conseillères et Conseillers de se manifester en levant la main de manière visible et prie les scrutateurs de les compter.

17 personnes sollicitent le vote à bulletin secret.

M. le Président Christian Feusi donne lecture de l'article 31 du Règlement du Conseil communal.

Article 31 Vote du président

Le président prend part aux votes et aux élections qui ont lieu au scrutin secret. Dans les autres cas, il ne vote que pour déterminer la majorité, s'il y a égalité des suffrages, aux conditions fixées à l'article 35b LC.

Après dépouillement par les scrutateurs, M. le Président Christian Feusi donne le résultat du vote à bulletin secret, sous les applaudissements de l'assemblée :

- 51 bulletins distribués
- 3 bulletins blancs
- 1 bulletin nul
- M. le Conseiller Jean-Jacques Schumacher est élu par 28 voix.
- M. le Conseiller Stéphane Kay a obtenu 19 voix.

M. le Président Christian Feusi rappelle la composition de la nouvelle Commission :

Président	PLR	M. Jean-Jacques Schumacher
Membre	PLR	M. Ralph Brühlmann
Membre	PLR	M. Jean-Philippe Rast
Membre	Les Vert.e.s	Mme Lucie Weber
Membre	Les Vert.e.s	M. Nikola Tomic
Membre	PS & Sympathisants	M. Stéphane Kay
Membre	UDC	M. André Mennet

Il remercie les Conseillères et Conseillers pour la nomination de cette Commission et leur souhaite de fructueux débats.

10. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ

10.1 Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny

Politiques seniors

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny fait part de la création d'un Conseil consultatif des seniors pour le Canton de Vaud, lequel est ouvert aux personnes à la retraite habitant le Canton de Vaud et souhaitant participer de manière constructive à la politique cantonale de vieillesse. Elle indique que la création de cet organe veut renforcer la politique de la vieillesse du Canton avec la stratégie *Vieillir 2030*, dont un exemplaire est ici ou peut être consulté sur www.vd.ch/vieillir-2030. Elle informe que ce Conseil composé d'une vingtaine de membres se réunira 4 à 6 fois par an.

- Il sera consulté sur des projets et des mesures.
- Il participera à des groupes de travail thématiques.
- Il accompagnera des projets de recherche.
- Il contribuera à l'organisation de conférence.

Elle ajoute que le délai d'inscription est arrêté au 15 avril 2024 et que si un membre du Conseil communal connaît quelqu'un de son entourage susceptible d'être intéressé par cette démarche, elle l'invite à prendre un flyer.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny poursuit en informant le Conseil communal qu'elle a participé, en tant que Présidente de l'UCV, au comité de pilotage de *Vieillir 2030* et qu'elle fera partie du comité stratégique. Elle ajoute que le COPIL est destiné à assurer le pilotage, le suivi et l'accompagnement de la politique *Vieillir 2030*, politique d'importance pour le Département de la santé et de l'action sociale, que les organes de projet sont à présent recomposés sous la forme d'un comité stratégique et que la nouvelle gouvernance sera complétée par le Conseil consultatif des seniors dont elle vient de parler.

Concernant la politique senior au niveau communal, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny informe que la Municipalité est en contact depuis une année avec un jeune médecin de famille qui souhaite s'implanter sur le territoire communal afin d'y mettre en place une maison de santé. Elle ajoute que le souhait de l'exécutif est d'y adjoindre des logements adaptés et un centre d'accueil temporaire mais qu'en termes d'aménagement du territoire, les souhaits ne sont pas toujours simples à concrétiser.

Comme chacune et chacun le sait, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny indique que le foncier en possession de la commune se situe essentiellement en zone d'utilité publique, ces zones servant aux communes et autres institutions officielles pour de multiples tâches de la vie sociale et pour satisfaire les besoins des habitants. Elle complète que parmi ces zones se trouvent les écoles, les installations sportives, les stations d'épuration, les églises, les établissements médico-sociaux, mais que, contrairement à ce que l'on peut penser, pas les logements d'utilité publique dont font partie les logements adaptés, ni les maisons de santé.

Vu la difficulté au niveau des procédures d'aménagement du territoire, Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny mentionne qu'il s'agit pour l'heure actuelle de consolider le programme au niveau des besoins et que, pour ce faire, cela nécessite plusieurs contacts avec les différents organismes actifs dans ce type de prestations afin d'avancer les idées claires dans la future démarche de la révision du plan d'affectation communal.

MCH2

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny relève que l'assemblée en a déjà un peu entendu parler ce soir dans le cadre des amortissements des préavis votés. Elle informe que les démarches avancent bien concernant le plan comptable harmonisé MCH2. Elle ajoute que le boursier et elle-même ont avancé sur la conversion du plan comptable, le boursier ayant effectué une conversion un pour un des différents postes et elle-même ayant procédé à une conversion sur la base des fonctions de MCH2 et en reprenant toute la liste des éléments. Elle précise que ces deux méthodes permettent d'effectuer des regards croisés, de confronter les différents points de vue et que l'étape suivante est l'intégration de ces éléments dans le programme MCH2 d'ABACUS.

Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny reviendra bien évidemment vers le Conseil communal lorsqu'il s'agira de transmettre plus de détails sur ce projet important en termes de présentation des finances et qui bouleversera considérablement la lecture des comptes et du budget.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Syndique Chantal Weidmann Yenny pour ses communications.

10.2 M. le Municipal Daniel MétrauxSkate-park

M. le Municipal Daniel Métraux remercie infiniment les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation du préavis n° 02/2024, soulignant la satisfaction des jeunes et la sienne.

Bâtiments – toilettes publiques

M. le Municipal Daniel Métraux revient sur les discussions ayant déjà eu lieu un peu plus tôt dans la soirée en ce qui concerne les déprédations de la fin d'année 2023. Il informe qu'avec regret, la Municipalité a dû prendre une décision radicale, soit la fermeture des toilettes en raison de la destruction des toilettes existantes. Il ajoute que les personnes qui sont passées par là ont vu qu'une paroi en ferraille a été installée afin qu'il n'y ait plus aucun accès possible et pour éviter des déprédations durant les fêtes car la barrière d'avant avait été coupée et, une fois à l'intérieur, les malfrats avaient commencé à attaquer le plafond où se trouve une partie de ce qui fait fonctionner le Forum comme le chauffage ou l'électricité, ce qui devenait très dangereux. Les explications de la fermeture de ces toilettes étant données, M. le Municipal Daniel Métraux dit comprendre que des toilettes publiques sont nécessaires et renseigne que les travaux vont commencer le plus rapidement possible. Il explique qu'après les fêtes, la Municipalité a demandé des offres, puis adjudgé les travaux. Il répète que les nouvelles toilettes seront ouvertes 24h sur 24, selon une demande du Conseil communal qui n'était pas possible à l'époque, mais faisable aujourd'hui.

Installations sportives

M. le Municipal Daniel Métraux revient sur le mobilier posé, pas forcément conventionnel mais qu'il trouve très beau, dans la mesure où le matériel choisi permet d'en faire des tables, des assises, des bancs, des places de pique-nique ou des couchages pour les jeunes et les moins jeunes.

Quant au point de vue financier de ces installations sportives, il attend la dernière facture de la pose du mobilier afin de clôturer le préavis mais il estime qu'il sera en-dessous du montant budgété, selon les retours qu'il a reçus à l'heure actuelle. Il donnera des nouvelles à ce sujet lors de la prochaine séance du Conseil communal.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Municipal Daniel Métraux pour ses communications.

10.3 M. le Municipal Jean-Claude Rochat

Préavis n° 01/2024

M. le Municipal Jean-Claude Rochat remercie les Conseillères et Conseillers pour l'acceptation du préavis n° 01/2024 lequel représente un montant important mais nécessaire.

Information-demande d'approbation

M. le Municipal Jean-Claude Rochat informe l'assemblée qu'en date du 26 février 2024, la Municipalité a reçu une information de la Romande Énergie en raison de problèmes importants sur l'alimentation électrique du quartier de la route de Mollie-Margot 23 à 39a. Il indique que le but de sa demande est que le Conseil communal autorise un avancement sur investissement, pour un préavis qui sera présenté pour validation au mois de juin 2024. Il explique que tout le réseau d'alimentation de ce quartier est défectueux, qu'une partie de l'alimentation actuelle est provisoire et que certaines alimentations ont dû être prises chez un propriétaire sur place puis montre la partie qui va être remplacée. Il ajoute que la Romande Énergie ouvrira par conséquent complètement la route qui se trouve être un chemin privé et que Savigny devrait en profiter afin de remplacer la canalisation d'eau datant des années soixante. M. le Municipal Jean-Claude Rochat se voit mal en effet dans trois ou quatre ans devoir rouvrir une route toute neuve en raison d'une fuite sur cette ancienne canalisation.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat fait afficher le projet des travaux que la Romande Énergie va entreprendre, c'est-à-dire une ouverture sur toute la longueur et le remplacement de la totalité du réseau. Il insiste sur le but avoué de la Municipalité qui est de profiter de ces travaux pour effectuer le remplacement de la canalisation d'eau. Il ajoute avoir proposé d'établir un préavis d'urgence pour le mois de juin 2024, mais la Romande Énergie a refusé ce délai en raison d'un aspect sécuritaire de câbles en surface d'une part et de la demande de quelques propriétaires d'autre part.

Avec le plan de situation, respectivement le projet de remplacement affiché, M. le Municipal Jean-Claude Rochat complète ses explications en indiquant qu'il y aura lieu de profiter d'installer sur les deux côtés et aux deux extrémités des bornes hydrantes sur demande du service du feu ce qui permettra également d'obtenir une subvention pour les bornes hydrantes et la canalisation du transport qu'il est nécessaire de remonter à 55mm de diamètre.

Pour terminer, M. le Municipal Jean-Claude Rochat fait afficher le devis estimatif établi pour qu'un budget puisse être présenté. Il informe que ce budget indicatif et plafonné avec les entreprises avec lesquelles la Municipalité a l'habitude de travailler a été transmis à la Commission des finances laquelle se déterminera tout à l'heure. En ce qui concerne les travaux de génie civil, il précise que la commune travaillera avec l'entreprise adjudgée par la Romande Énergie car cela ne ferait pas de sens d'utiliser deux entreprises différentes. Il termine en indiquant que le nom de cette entreprise n'est pas encore connu car la Romande Énergie est en train d'élaborer son propre projet et le financement y relatif.

M. le Municipal Jean-Claude Rochat demande à la Commission des finances de se déterminer sur le résultat de son évaluation.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten, rapporteur

M. le Conseiller Alain Perreten donne lecture de la *position de la Commission des finances* concernant une *sollicitation d'autorisation financière pour engagement de travaux*.

*Monsieur le Président du Conseil communal,
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers,*

La Commission des finances (ci-après COFIN) composée des membres que vous connaissez a été sollicitée par voie, dirons-nous orale, ce jour même, pour un avis se rapportant à des travaux sur une conduite d'eau potable sise dans le quartier « Clair Matin » à la route de Mollie-Margot.

Il s'agit d'une urgence dictée par une intervention de la Romande Énergie et pour profiter de leur intervention. Les précisions techniques vous ont été présentées par M. le Municipal Jean-Claude Rochat.

Pour ce qui concerne l'aspect financier, un montant de CHF 202'700.00 a été esquissé, tout en relevant que les parties du génie civil sont des estimations.

Compte tenu du retour des membres de la COFIN, celle-ci se prononce favorablement à une autorisation de débiter les travaux, étant entendu qu'une demande de crédit en bonne et due forme sera présentée à l'aval de votre Conseil dans un proche avenir.

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseiller Alain Perreten pour la lecture de la position de la Commission des finances.

Intervention de M. le Municipal Jean-Claude Rochat

M. le Municipal Jean-Claude Rochat demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer formellement à main levée quant à accorder l'autorisation d'avancer dans ce financement.

Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi demande aux Conseillères et Conseillers de lever la main en guise d'acceptation, informe les scrutateurs qu'ils n'ont pas besoin de compter les mains levées au vu de leur nombre car il s'agit d'un vote de principe et termine en informant que cette autorisation est accordée.

Les Planches

M. le Municipal Jean-Claude Rochat poursuit ses informations en indiquant que, comme déjà annoncé, la station des Planches est en fonction. Il attend les derniers décomptes et pense ainsi que le résultat pourra probablement être communiqué lors de la prochaine séance du Conseil communal.

Recherche en eau

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur l'investigation de recherche en eau pour informer que le forage test sera effectué dans le courant de cet été. À l'aide d'un document affiché, il montre le terrain de la Branche et l'emplacement du forage entre 120 et 150m.

Police

M. le Municipal Jean-Claude Rochat revient sur les déprédations sur le territoire de la commune dont a parlé son collègue M. le Municipal Daniel Métraux. Il informe qu'une deuxième opération renforcée de Police a eu lieu en début d'année, que certains individus ont été embarqués et que, depuis lors, la situation est plus calme ; les jeunes se sont simplement déplacés à Lausanne et sont actuellement actifs dans le quartier de La Sallaz. Il ajoute que malgré une pluie d'amendes, ils ne renoncent pas à commettre leurs délits, la Police continuant une surveillance assez serrée. Il espère qu'ils ne reviendront pas.

10.4 M. le Municipal Christian Aeschlimann

Passeport vacances

M. le Municipal Christian Aeschlimann informe que le passeport vacances Oron-Jorat aura lieu à nouveau cette année en juillet 2024, avec un objectif avoué de vendre 370 passeports. Il rappelle qu'il coûte CHF 40.00 par enfant, avec entre 150 et 200 activités proposées, nécessitant en cela de trouver 80 bénévoles.

10.5 Mme la Municipale Nicole Félix

Préavis n° 02/2024

Mme la Municipale Nicole Félix remercie pour la confiance accordée et pour les nombreuses questions posées par MM. les Conseillers Marc Cornut et André Mennet. Elle relève un beau travail d'équipe, une bonne collaboration et une excellente entente avec M. le Municipal Jean-Claude Rochat ainsi que les différents mandataires. Elle ajoute avoir bien compris que pour un prochain préavis, il y aura lieu de le compléter par plus de croquis et de coupes, sans exagérer cependant car il en faut pour tous les goûts. Elle rappelle qu'un tout-ménage va être envoyé à l'ensemble de la population afin qu'elle soit informée de ces travaux.

Préavis n° 07/2023

Mme la Municipale Nicole Félix communique que le tracteur a été livré début janvier 2024, qu'il a pu être utilisé pour les premiers déneigements, que son coût est de CHF 96'750.00 et qu'il donne entière satisfaction à la voirie.

Routes

Mme la Municipale Nicole Félix pense que les Conseillères et Conseillers ont certainement remarqué qu'une limitation du trafic aux véhicules de plus de 3,5 tonnes a été installée sur certaines routes de la commune qui ne sont pas adaptées à ce genre de véhicules. Elle informe que cette limitation est le fruit d'une collaboration avec les communes de Lutry et Belmont, qu'elle a été approuvée par la DGMR et que les riverains et entreprises concernées ont été informées par courrier personnel. Elle ajoute qu'une dérogation est bien entendu possible, par exemple pour des livraisons, et qu'une demande doit être envoyée par mail à la Police Est Lausannoise une semaine avant à info@police-el.ch, précisant que les informations nécessaires se trouvent dans la lettre aux riverains ainsi que sur le site de la commune.

Mme la Municipale Nicole Félix est consciente que le délai d'une semaine n'est pas très pratique parce que les dates de livraison ne sont souvent pas connues mais indique qu'il s'agit d'une demande de la Police Est Lausannoise. Elle pense cependant que si une date précise ne peut pas être donnée, il doit être possible d'indiquer un laps de temps ou une période durant laquelle la livraison sera effectuée et que la Police aura bon sens pour délivrer une autorisation.

Éclairage public – Préavis n° 02/2023

Mme la Municipale Nicole Félix est certaine que les Conseillères et Conseillers ont vu que ce projet est quasiment terminé, à l'exception d'un mât pour le carrefour entre la route d'Oron et la route de Chexbres et de quelques têtes de télégestion qui doivent être changées sous garantie en raison d'un défaut chez le fabricant qui fournit Schreder au Canada. Elle ajoute qu'entre le 5 et 6 mars 2024, les travaux de pose de la nouvelle armoire électrique et du compteur auront lieu à Mollie-Margot, raison pour laquelle les huit réverbères de la route du Jorat, soit la route qui part du carrefour de Mollie-Margot et qui monte en direction de la Planie, ne seront pas alimentés pendant une nuit.

Mme la Municipale Nicole Félix revient sur ses précédentes explications concernant l'assainissement de l'éclairage public, à savoir que la majorité des compteurs sont au forfait en raison de l'éclairage très disséminé. Elle explique que le forfait *avant changement* avait une puissance nominative de 11'034 watts, passant à 1'416 watts *après changement*.

Elle espère qu'il va encore s'abaisser avec l'installation de l'armoire à Mollie-Margot et rappelle que la puissance nominative signifie qu'ils sont allumés à 100%. Elle ajoute avoir joué un peu avec la télégestion et diminué la luminosité à 50% de 22h à 5h, affinant progressivement les réglages.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en indiquant n'être pas encore en possession des premières factures mais que la puissance de l'éclairage public semble être divisée par dix.

Affaires sociales

Mme la Municipale Nicole Félix fait de la publicité pour les cours de Pro Senectute car, comme pour le moment il n'y a pas de relève au Savignolan, le moyen de diffusion est un peu plus limité. Elle invite donc chacune et chacun à en parler autour de soi, même si les informations seront également relayées sur le site de la commune ainsi que dans la newsletter de Pro Senectute.

Mme la Municipale Nicole Félix informe que les conférences pour les seniors continuent avec une prochaine conférence le 16 avril 2024, à 14h dans cette salle, donnée par la Police Cantonale vaudoise sur les escroqueries sur internet, eu égard aux récentes vagues d'arnaqueurs et afin d'apprendre comment se prémunir au niveau informatique.

Elle poursuit en informant que le 14 mai 2024 à 13h30 aura lieu une permanence numérique pour les seniors ayant besoin d'aide concernant l'utilisation de leur téléphone portable ; ils pourront venir et poser leurs questions dans le cadre d'un atelier pratique.

Mme la Municipale Nicole Félix termine en réitérant sa demande pour que les Conseillères et Conseillers fassent de la publicité autour d'eux, malgré le manque du Savignolan et afin que ces ateliers rencontrent un franc succès. Elle mentionne que chacune et chacun est le bienvenu, même sans être senior, car personne ne devra présenter sa carte d'identité à l'entrée comme pour l'achat d'alcool.

M. le Président Christian Feusi remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour ses communications et transmet ses remerciements à l'ensemble de la Municipalité pour toutes les informations très intéressantes et éclaircissements donnés.

11. DIVERS ET PROPOSITIONS INDIVIDUELLES

M. le Président Christian Feusi passe la parole à l'assemblée.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Boris Müller remercie Mme la Municipale Nicole Félix de parler du courrier adressé aux entreprises concernant la limitation du trafic aux véhicules de plus de 3,5 tonnes. Il ne souhaite pas débattre à cette heure mais relever quelques points qui ont chagriné certains de ses collègues de la région et lui-même, en premier lieu le fait de recevoir une lettre le 29 avril 2024 sachant que les panneaux sont déjà posés et qu'il faut un délai d'une semaine pour demander une livraison. Il souligne qu'heureusement, il ne s'agit pas du centre-ville de Lausanne et que les quartiers ne doivent pas être desservis douze fois par jour mais signale que cette nouvelle s'avère être quand même problématique.

M. le Conseiller Boris Müller note qu'il est nécessaire de parler efficience, efficacité et capacité de rendement, mais ne voit pas où est l'efficience quand il faut donner une semaine de préavis pour effectuer une livraison. En effet, en cas de livraisons des quartiers de Grandvaux, Lutry, les hauts de Pully et Belmont, il relève que le plus simple aujourd'hui est de prendre l'autoroute à Vennes, sortir à Belmont pour arriver dans des quartiers où de toute façon certaines maisons sont entourées de limitation aux plus de 3,5 tonnes. Il reprend le thème de l'écologie dont parlait tout à l'heure M. le Conseiller Peter Weier concernant l'accès au skate-park pour rejoindre le point A au point B, explique qu'il s'agit dans ce cas précis de camions consommant jusqu'à 60l au 100km et trouve par conséquent ridicule de passer par Vennes pour se rendre par exemple chez son cher collègue à Belmont.

M. le Conseiller Boris Müller revient sur le délai d'une semaine, sauf pour les services publics, exploitations agricoles et forestières. Il ne débat pas le fait que ces véhicules puissent circuler sur ces routes pour traverser ces quartiers, ce qu'il peut comprendre, mais il n'arrive pas à accepter qu'il faille demander une autorisation. Il est d'avis qu'il suffirait d'ajouter *riverains autorisés pour livraisons* ou quelque chose de ce genre. Il donne pour exemple la livraison d'un piano à CHF 250.00, livraison pour laquelle le client oublie de lui signifier que dans son quartier, il est nécessaire de déposer une demande d'autorisation une semaine à l'avance. Il ne va tout de même pas payer un employé qui va contrôler ses 250 livraisons de la semaine sur Google Maps. S'il arrive dans un quartier auquel il ne peut pas accéder, il doit opérer un demi-tour à ses frais car le client va lui souffler qu'en tant que professionnel, il aurait dû se renseigner au préalable. Il se retrouve par conséquent avec des coûts supplémentaires, sans parler de l'impact écologique avec les kilomètres supplémentaires parcourus.

M. le Conseiller Boris Müller termine en invitant volontiers la Municipalité à venir négocier durant une semaine avec le responsable de la Police Est Lausannois en charge des autorisations du domaine public, que ce soit pour mettre des grues ou accéder aux quartiers incriminés. Il garantit qu'il n'est pas question de parler de créneaux ni de jours, mais de créneaux horaires.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix remercie M. le Conseiller Boris Müller pour ses remarques. Elle précise qu'effectivement, il était prévu que les panneaux soient posés beaucoup plus tardivement au printemps. Elle ajoute que sur deux offres, l'entreprise à laquelle le travail a été adjugé a eu une soudaine annulation dans son planning.

Ainsi, elle a reçu un téléphone lundi matin comme quoi cette entreprise venait poser ces panneaux l'après-midi, la Municipalité ayant par conséquent été mise devant le fait accompli. Elle a essayé de procéder au plus vite possible avec la transmission des informations et est désolée que les entreprises aient découvert les panneaux avant même de recevoir la lettre.

En ce qui concerne les détours, Mme la Municipale Nicole Félix comprend bien qu'ils ne sont pas agréables. Elle relève cependant toutes les demandes devant être traitées par la Municipalité, tel que chacune et chacun l'aura remarqué lors des séances du Conseil communal, soit les zones 30 ou les limitations dans certains quartiers. Elle rappelle que ces routes ont été choisies avec Lutry et Belmont et que, par rapport au système d'information, la Police ainsi que la DGMR étaient présentes lors de la détermination de la manière de procéder avec un préavis d'une semaine fixé par la Police. Elle indique qu'il est vrai que le but était de limiter le transit des camions dans certains quartiers en raison de la vitesse, parce qu'il s'agit de routes non adaptées, à cause des habitations et d'une certaine demande de la population. Elle termine en informant que *riverains autorisés* n'a exprès pas été ajouté dans la mesure où tout le monde se dit être riverain à un moment ou un autre et qu'il s'agit d'une décision intercommunale et inter police avec l'accord de la DGMR.

Intervention de M. le Conseiller Boris Müller

M. le Conseiller Boris Müller remercie Mme la Municipale Nicole Félix pour sa réponse. Il reprend ses dires qu'il s'agit également d'une demande de la population, soulignant que la population ce sont aussi les entreprises, lesquelles n'ont pas été informées, ni questionnées sur ce sujet. Il croit savoir qu'il existe un droit de recours mais il n'est pas en possession des documents nécessaires, raison pour laquelle il les demande afin de pouvoir recourir contre cette décision.

M. le Conseiller Boris Müller revient ensuite sur la personnalité du sergent chargé de délivrer une éventuelle dérogation pour livraison. Étant donné qu'il ne trouve pas de mots pour le décrire correctement, il explique qu'il est vraiment, mais vraiment très compliqué de travailler avec lui, ce dernier exigeant des mails, des dessins de placement des camions ou des cônes, bref une quantité d'informations contraignantes. Après l'envoi de documents, il a même déjà reçu un message disant que sa boîte mail est saturée et qu'il est nécessaire de lui envoyer un courrier écrit, dicit le dernier échange qu'il a eu avec lui et qu'il est en mesure de prouver.

Ainsi, M. le Conseiller Boris Müller explique que plusieurs entreprises de la région commencent à en avoir vraiment assez. Sur le thème riverain et étant lui-même riverain à côté d'une gravière où 3'300 véhicules passent par jour, il est d'avis qu'aucun poids lourd n'a envie de traverser ces routes-là par plaisir mais que s'il le fait, c'est qu'il en est contraint.

M. le Conseiller Boris Müller termine en ajoutant qu'il est en outre facile de contrôler un camion si *riverains autorisés* est mentionné sur le panneau car il suffit de demander au chauffeur un bulletin de livraison : sans bulletin, il est amendable et s'il dispose au contraire d'un bulletin, il n'est pas amendable.

Réponse de Mme la Municipale Nicole Félix

Mme la Municipale Nicole Félix pense que M. le Conseiller Boris Müller fait allusion à la publication dans la FAO de juin l'année dernière, sauf erreur de sa part, et informe qu'un recours n'a pas été déposé à la suite de cette publication et mise à l'enquête.

Intervention de M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour questionne l'assemblée pour savoir si elle connaît le Festival du Film Vert, expliquant qu'il s'agit d'une manifestation culturelle visant à promouvoir la durabilité en faisant découvrir à un large public des films de qualité sur les thèmes de la nature, de l'environnement et du développement durable.

Il ajoute que cette manifestation culturelle apolitique vit cette année sa 19^{ème} édition et que, depuis ses origines au début des années 2000, sa particularité est de se tenir sur une assez longue période, cette année du 2 mars 2024 au 14 avril 2024, et se dérouler de façon décentralisée, en l'occurrence dans une centaine de villes et villages de Suisse romande, du Tessin mais également de France voisine.

M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour prend la parole ce soir car il a l'honneur d'informer qu'avec un petit groupe de travail, ils ont œuvré afin que ce festival ait également lieu cette année à Savigny et, si tout se passe bien, également les années prochaines.

Ainsi, il a le grand plaisir d'inviter chacune et chacun à participer à l'édition savignolane de ce festival le samedi 23 mars 2024 toute la journée, dans la belle salle de l'association de La Branche, le Forum étant pris à cette période, et indique le déroulement de la journée :

- Le matin à 10h, une séance gratuite destinée aux familles est offerte au public : il s'agit du film d'animation "La colline aux cailloux" réalisé par Marjolaine Perreten, film qui sera projeté en sa présence.
- L'après-midi et le soir, trois films touchant à des sujets de grande actualité seront projetés : l'agriculture et l'alimentation avec un débat, ainsi que l'engagement de jeunes femmes pour l'environnement.

Parallèlement au festival et en partenariat avec l'Association de La Branche, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour informe qu'un petit marché de producteurs locaux a été organisé et qu'il sera possible de se restaurer sur place durant toute la journée. Il relève que cette manifestation est axée sur la promotion de la durabilité et des circuits courts, remerciant vivement la Municipalité du parrainage dédié, et indique que des flyers présentant les films et les détails de la journée sont disponibles à la sortie de cette séance.

Ainsi, M. le Conseiller Jean-Daniel Bonjour donne rendez-vous le samedi 23 mars 2024 dès 10h, soulignant que si cette date ne convient pas, il invite à visiter le site du festival dont le nom est mentionné sur le flyer qui indique d'autres dates et lieux où ces très beaux films pourront être vus, soit une soixantaine sélectionnés cette année. Il termine en remerciant l'assemblée pour son attention.

Intervention de M. le Conseiller André Mennet

M. le Conseiller André Mennet intervient au sujet de la parcelle 777, demandant si les Conseillères et Conseillers savent qu'il s'agit de la parcelle du terrain de football. Il indique qu'une enquête pour une antenne 5G date du 14 avril 2023 au 17 mai 2024 et s'étonne que depuis, c'est *silence radio*, sans aucun accusé de réception. À l'heure où il est déjà question de la 6G, il souhaite savoir ce qu'il en est car il a lu dans la presse que M. Berset par exemple a pu refuser une telle antenne près de sa maison.

Réponse de M. le Municipal Christian Aeschlimann

M. le Municipal Christian Aeschlimann confirme que ce dossier est effectivement en attente dans la mesure où le Canton est en retard sur un nombre phénoménal de dossiers en cours.

Intervention de M. le Conseiller Alain Perreten

M. le Conseiller Alain Perreten revient sur l'élection un peu plus tôt dans la séance des membres de la Commission d'urbanisme, d'aménagement du territoire et d'environnement, suivie de l'élection de son Président. Habitué au Règlement du Conseil communal, il renseigne les Conseillères et Conseillers sur le vote à bulletin secret demandé stipulant que ce vote *n'était pas seulement nécessaire mais obligatoire* selon l'article 99 alinéa 2 dont il donne lecture.

Article 99 Vote au scrutin secret

² *La votation a lieu au bulletin secret pour les élections ; l'article 59 alinéa 3 est réservé.*

Article 59 Nomination par le Conseil

³ *Lorsque le nombre des candidats proposés est égal à celui des membres à désigner, la nomination a lieu à main levée ; il en va de même pour les suppléants.*

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut remercie de lui accorder quelques instants car il a plusieurs réflexions urbanistiques importantes à communiquer, même si celles-ci font rigoler beaucoup de monde. Il pourrait les intituler *j'aime ma commune et mon village fout le camp*. Ayant observé le développement de Savigny depuis 1950, il explique avoir vu un tel changement en 75 ans qu'il se demande de quoi va être fait l'avenir. Il partage un tour du village sans vouloir parler de l'extérieur, d'avis tout d'abord que l'ancienne menuiserie Bastian qui a été achetée par la Coop est une hérésie car l'immeuble est aujourd'hui muré. Il poursuit avec la maison appelée Grivel où à l'époque on y entendait le bruit du marteau sur l'enclume à travers le village et termine avec le petit immeuble devant, soit trois maisons en zone agricole, malgré le fait qu'elles soient appondues au village. Il regrette que l'état n'ait pas autorisé la construction de la Coop à cet endroit car celle-ci aurait empêché ce monstre trou au milieu du village. Il pense qu'il aurait fallu garder ces vieux bâtiments encore quelques années car les problèmes de l'eau auraient pu être alors différents. Il est d'avis que cette frénésie est liée à l'état, aux idées et aux développements, car les choses dont on a besoin aujourd'hui doivent être réalisées demain, même si celles-ci devraient être faites non pas pour 50 ans mais pour 100 ans, 150 ans ou 200 ans.

M. le Conseiller Marc Cornut estime que Savigny avait de la chance de posséder le domaine de l'Auberge communale. Ne souhaitant pas trop revenir en arrière, il se rappelle tout de même ce terrain sur lequel, à l'époque et sortant de l'école, il voulait jouer sur le plat à côté de l'ancienne grande salle, endroit interdit, alors qu'aujourd'hui la population peut être contente de voir ce qu'il y a pour la jeunesse. Il rappelle ensuite que le Forum, l'école, l'abri PC, la salle de gym et la place de jeux ont pu être construits sur ce terrain appartenant à la commune, cette dernière n'ayant pas eu besoin de faire des dépenses pour acheter ce terrain. Afin d'aller un peu plus loin et tel que cela a déjà été dit au Conseil communal, il a remarqué que des écoliers vont prendre leurs repas de midi au réfectoire du pavillon scolaire, certes en colonne par deux, accompagnés d'adultes et par conséquent en sécurité à travers le village. Mais il relève qu'il faut aller là-bas, par tous les temps, puis revenir ; certaines personnes diront que ce sont des gosses et qu'ils peuvent donc marcher sans problème. Il rappelle qu'à l'époque, le pavillon scolaire avait été construit en moins de six mois pour une durée d'une dizaine d'années car le village avait besoin tout de suite de deux classes supplémentaires. Aujourd'hui, il mentionne que ce pavillon a cinquante ans, subi des travaux et est toujours un pavillon scolaire. Il ajoute avoir maintenant entendu parler du rural du même âge que lui, soulignant que tous les deux vont disparaître avec certitude.

M. le Conseiller Marc Cornut croit savoir qu'un immeuble avec des appartements à loyers abordables sera construit à la place du rural par une société privée. Il souhaite exposer sa réflexion et n'a pas besoin de réponse ce soir en ce qui concerne l'Agora, c'est-à-dire l'ancienne Auberge communale. Il rappelle qu'il avait été réfectionné mais que les locataires ne se plaisaient pas dans leurs appartements et ont changé en tous cas deux fois à cause du bruit, des sorties du Forum et des voitures qui démarrent. C'est la raison pour laquelle il ne comprend pas pourquoi il est prévu de mettre des appartements à cet endroit. Il propose de construire un bâtiment à la place de ce rural contenant un réfectoire d'école, un ou deux logements de service et d'autres salles pour la musique par exemple ainsi qu'un petit immeuble d'habitation avec quelques mètres carrés de jardin à la place du pavillon scolaire. Il termine en mentionnant également le développement de quartiers de villas.

Intervention de Mme la Conseillère Roselyne Hervé

Mme la Conseillère Roselyne Hervé est d'avis qu'il est tard et que M. le Conseiller Marc Cornut pourrait raccourcir quelque peu ses propos.

Intervention de M. le Conseiller Marc Cornut

M. le Conseiller Marc Cornut répond qu'elle peut partir ou mettre des bouchons dans les oreilles. Pour sa part, il souhaite terminer avec une chose importante : beaucoup de familles avec enfants vont arriver au village. Il interpelle Mme la Conseillère Roselyne Hervé en lui disant qu'elle-même n'a peut-être pas d'enfants ; pourtant elle paraissait pressée de faire des terrains de sport à la place d'un parking souterrain. Concernant l'ASIJ dont il n'entend plus parler, il demande si une réflexion a été menée pour que les enfants arrivant à Savigny aient une école, étant entendu que les collèges de Mézières et Carrouge sont pleins.

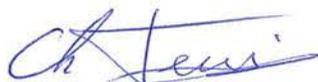
Intervention de M. le Président Christian Feusi

M. le Président Christian Feusi remercie M. le Conseiller Marc Cornut pour son intervention et le prie, dans le futur, d'en venir aux faits afin que chacune et chacun ait l'opportunité de s'exprimer.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président Christian Feusi renseigne au sujet de la sortie organisée par le Bureau le 21 juin 2024. Sans entrer dans les détails, il informe qu'il y aura une visite, un apéritif dans un château ainsi qu'un repas et que les informations complémentaires suivront au moyen d'un flyer. À réception, il demande aux membres du Conseil communal de répondre rapidement afin que les différents endroits puissent être réservés de manière définitive. Il termine en remerciant la Municipalité, le Bureau, Mme la Secrétaire municipale, M. le Boursier et M. l'Huissier.

Mme la Secrétaire du Conseil communal procède au contre-appel.

M. le Président Christian Feusi lève la séance à 23h30.

Le Président

Christian Feusi



La Secrétaire

Martine Aubry Morin